PAR ES

**ET PRATIQUES SOCIALES**

Revue des Travailleurs Sociaux, numéro 35 octobre/décembre 90 - 40F

1,1

Le photographe a saisi

l'instant précis où pour la premièré fois un petit garçon sourd entend sa voix grâce à

un appareil auditif

|  |  |
| --- | --- |
|  | ***SOMMAIRE*** |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***Un regard original sur cinématographique*** | ***ractuàfità* 4 CINE FLASH** | Guy JOUANNET |

MUTATION ET TRAVAIL SOCIAL

**5 LA CATEGORISATION DES PAUVRES**

**9 LE BRICOLAGE DU SOCIAL** Précarité et pratiques informelles

Vincente de Paula

FALEIROS

Jean Luc DUMONT Genevièvre GIBERT

***DOSSIER***

INSERTION PROFESSIONNELLE DES HANDICAPES

**14 LE SENS DE LA VIE** Accompagenement des grands handicapés

**15 LE MIROIR**

**AUX ALOUETTES**

Reflet d'un décalage

***"L'insertion professionnelle s'inscrit dans un rapport sociale?!:doit; tenir compte des capacitéS: "'et"'' deS***

***dépendances du travailleUr"***

***"il vil .seui. en ,41113afleinenle. prend* 21 L'AVEUGLE ET LE MONDE *seul les traiiipOrts en cOnitniini mais***

***ne peut:pas travailler."* DU TRAVAIL**

Histoire d'une exclusion

***"Au lieu de créer un établisseffierit pour chaque handicap, il suffit de proposer le soutien adéquat"***

***17* UN SOUTIEN NECESSAIRE** De l'handicap à l'insertion

**22 UNE EXPERIENCE EN MILIEU ORDINAIRE**

Michel TALEGHANI

Laurence CUETTE

Eric AUGER

Laurence CUETTE

Interview de Gérard ZRIBI par Eric Auger

. *:70.4ne* ***s'insère pas dans une société;;***

* ***dOntorieeest*** *poe* ***l'auteuret*** *l'adtépel*

***"Repenser le travail social comme une rechercheiiètion"***

***"Les infirmes non-intégrables sont les ultimes témoilis 'dé la volonté Ultime d'une Société de préserver à tout prix la vie humaine"***

***"La législation en matièrec;i‘émploi deshandicapés est inadaptée etreflète lé décalage****'* ***avec la réalité"***

Francesco SCUDERY

***"C'est aux sourds d'appdrter l'alter-nativepourune omiruirtiCailan nou­velle entre'sciurdé et entéhdanti, pour qu'enfin cesse le silence,"***

***"Pour une plus grande conscience politique et sociale sensible aux problèmes collectifs"***

***"Lè travail social se positionne dans une alternative politique qui l'engage lui et le corps social ou il travaille"***

**25 REALITE ET PARADOXE** Insertion Professionnelle des déficients auditifs

D'ICI ET d'AILLEURS

**27 ESPERANCE ET DEFI** Travail social au pays basques

**29 CHRONIQUES INDIENNES** Aspects du Tamil Nadou

Conception

COREA

Hugues BAZIN

PEPS No 35 Nov-Déc 90

***EDITORIAL***

La génération de "l'ingénierie sociale" s'ingénie à adresser aux pauvres travailleurs sociaux qui désespèrent un message de lumière. Bien mal éclairé devons-nous être qui cherchions entre formations et politiques sociales la source de notre identité et les raisons de notre "pratique professionnelle". Recherche si peu fructueuse que nous doutions même de la pertinence de ce mot "pratique".

Ainsi le travail social ne peut plus se tenir à l'écart de l'économie moderne. Il doit prouver sa rentabilité, compétitivité, performance ; concevoir les projets de développement comme autant de challenges. D'aucuns doutent de cette nouvelle référence à la productivité ; ceux-là même qui remettaient en cause le discours de la "technicité" emprunt au domaine médico-psychologique et garant d'une "neutralité" professionnelle. Ils se réfèrent à la dimension politique de la lutte contre l'exclusion.

Prendre cette dernière position aujourd'hui équivaut au rangement systématique dans le camp des post-"babas", allergiques à la modernité, idéologues d'une ère révolue ; derniers représentants d'une espèce de travailleurs paléolithiques vouée à l'extinction prochaine.

Cette stigmatisation démontre - s'il fallait encore le prouver - l'aspect dictatorial d'une idéologie qui ne dit pas son nom. Cette idéologie du consensus qui tue les alternatives avant de les nommées, de la "génération Mitterrand"(1) à "l'intégration des immigrés" (2) en passant par le discours sur le "capitalisme modéré" (3) et le "développement des villes" (4).

Justement parce que des mutations profondes bouleversent la société, repenser le travail social conduit à comprendre intimement quels sont les supports des solidarités, liens communautaires ou de proximité qui émergent et formeront les bases à venir d'une recomposition des pratiques sociales, culturelles et politiques. Les mouvements sociaux actuels définissent, même s'ils sont inorganisés ou éparpillés, une volonté collective d'accéder à la citoyenneté et, en premier lieu, à la dignité. Cette volonté s'exprime aujourd'hui sous sa forme conflictuelle. Le manque cruel de mode de régulation (représentation politique, sclérose institutionnelle, délégation des pouvoirs, expression publique et médiatique), conduit les rapports sociaux à des frictions multiples et les exclus à la violence.

Au moment où sont écrites ces lignes, les derniers événements internationaux qui assombrissent l'avenir appuient ces propos: le développement de la communication sociale entre les individus et les communautés contribue à renforcer les fondement d'une paix sociale durable.

Face à cette situation, le travailleur social est appelé à jouer un rôle de médiateur. L'observation-participante, l'action-recherche, contribuent au renouvellement de sa pratique et garantissent l'éthique de sa démarche. Ce **rapport** aux situations sociales, ce cadre relationnel, composent le creuset où se définit une identité professionnelle et se dégagent des perspectives porteuses d'espérances.

Dans ces conditions le travail social peut se considérer comme un métier d'avenir parce que porteur de ce que sera la société de demain. Afin que son témoignage enrichisse la connaissance et que son action se pérennise, il se doit de contribuer à l'élaboration d'une science sociale: un travail de recherche auquel nous

espérons contribuer. **Hugues BAZIN**

1. La "génération Mitterrand" est morte aujourd'hui après de bons et loyaux services. Harlem Désir a compris un peu tardivement le rôle tampon d'un "SOS racisme" trop proche du pouvoir.
2. Le discours politique, en cherchant à établir absolument un front consensuel sur une conception classique de l'anti-racisme n'a pas apporté de réponses significatives à la précarité administrative, sociale et économique caractérisant une frange importante de la population immigrée.
3. discours rocadien qui a réussi merveilleusement à faire passer auprès de l'opinion publique le développement d'un secteur favorisé de l'économie sans qu'il puisse bénéficier à réduire le chômage.
4. après 10 ans d'auto-félicitation sur le "développement social à la française" les ghettos sociaux existent toujours et nos "agents développeur"s essaient de comprendre "Vaulx en Velin".

PEPS No 35 Nov-Déc 90

**UN THE AU SAHARA, une oeuvre enivrante comme un alcool fort, Dr M hommage à Fritz LANG qui aurait cent ans cette année, Un COMPAGNON DE LONGUE DATE, témoignage des temps actuels...**

***La chronique de Guy JOUANNET***

(THE SHELTERING SKY 1990 G.B.) de Bernardo BERTOLUCCI avec Debra WINGER, John MALKOVICH. Campbell SCOTT. Jill BENNETT Scénario : Mark PEPLOE et Bernardo BERTOLUCCI d'après le livre de Paul BOWLES.

Photo : Vittorio STORARO. Musique : Ryuichi SAKAMOTO. Durée 2h15. Distribution A.A.A. Sortie Parisienne le 21 novembre 1990

**UN THE**

**AU**

**SAHARA**

Voilà sans doute le grand film de l'année 90. Récit d'aventures, histoire d'amour, quête existentielle, périple initiatique dans le désert africain, UN THE AU SAHARA est tout cela en même temps et beaucoup plus à la fois.

Filmé dans les décors impressionnants du MAROC, de l'ALGERIE et du NIGER, il nous conte l'arrivée d'un trio d'intellectuels américains dans un pays africain francophone dans l'immédiat après guerre. Le couple principal, Port et Kit, après dix ans de mariage bat sérieusement de l'aile et leur voyage représente la recherche d'un second souffle. Leur avancée vers le désert est une chance de renouvel­lement, jusqu'à la mort de l'homme atteint par le typhus (les scènes de cette séquence sont d'une intensité et d'une force inoubliables). Le film devient alors une mélopée saharienne lancinante et fasci­nante.

On ressent physiquement la présence du désert et la

**Dr.**

M

"Berlinois, souriez, le jour se lève", cette phrase du commentateur de l'omniprésente télévision ouvre le film de C Claude CHABROL :

DOCTEUR M et pourtant les images qui succèdent, nous montrent qu'il est difficile de sourire. Effective­ment les suicides s'abattent sur la ville : une femme se précipite sous le métro, un conducteur de poids lourd jette son camion sur un mur etc...

Une épidémie de morts et de catastrophes se répand sur la ville rongée par le Mal. On comprend vite que ce Mal est télé guidé par un homme au coeur de métal, le (pourtant) séduisant docteur M, joué avec délectation par le comédien Anglais lais Alain BA-TES.

Si ces quelques lignes vous rappellent quelque chose, précisons tout de suite qu'il s'agit d'un film hommage à Fritz LANG, le célèbre cinéaste autri­chien, réalisateur des différents DOCTEUR MA-BUSE en Allemagne.

A cette époque, le mal était personnifié par un trop

sensualité des lieux renvoie aux coutumes et au mode de vie des TOUAREGS lorsque la jeune femme, épuisée , rejoint leur caravane. Elle aura une liaison avec un des hommes bleus et ne sera plus jamais la même femme... Bernardo BERTOLUCCI dont chacun se souvient du DERNIER EMPEREUR (1986) nous a prouvé maintes fois son talent (LE CONFORMISTE 1970) DERNIER TANGO A PARIS 1972, LA LUNA 1979...). il nous donne aujourd'hui sa plus belle oeuvre, enivrante comme un alcool fort. Ses interprètes, John MALKOVICH et Debra WIN-GER, sont splendides.

Si vous ne voyez qu'un film cette année, arrêtez vous sur celui là. UN THE AU SAHARA est un voyage à ne pas manquer.Le filma inauguré en 70 mm les instal­lations cinéma de l'opéra Bastille au cours d'une avant-première donnée au profit de PRANCE-LI-BERTES, Fondation Danielle MITTERAND, en sa présence le 15 novembre à 20h30.

illustre dictateur, aujourd'hui nous avons d'autres fous dangereux qui rêvent de mettre la planète à feu et à sang. Je ne ferai pas la liste de ces tristes sires. Dr M se présente comme une enquête mi policière mi fantastique avec des héros positifs, mettant à mal bien des soit disant bienfaits de notre monde actuel: la publicité, la télévision, les clubs de vacances etc... Dr M est un film avertissement avec des résonnan­ces 1984, le récit d'anticipation de George ORWELL. Seule ombre à ce tableau, le film coproduction ger-mano-française, se déroulant à BERLIN avec des acteurs internationaux est dialogué dans un anglais standardisé.

N.B.: Fritz Lang (1890-1976) est revenu à de nombreuse reprises sur le thème de Mabuse, dès 1922 avec son diptyque MABUSE LE JOUEUR et MABUSE LE DEMON, ensuite en 1933 avec le testament de dr MABUSE puis en 1960, LE DIABOLIQUE Dr MABUSE, son dernier film. Tous ces films ont été réalisés en ALLEMAGNE.

(LONG-TIME COMPA-NION 1989 U S A ) de Norman R E N E avec Ste-phare

CAF RD Campbell SCOTT. Bron COUSINS, PaîncI. C,k•.SID \' Bruce DAVISON, Mark LA MOS etc

Scénario . Craig LUCAS. Photo : Tony JANN EL-LI. Durée . 1h40.

Sélectionné au FESTIVAL DE CANNES dans la section UN CERTAIN REGARD.

Distribution • A M.L F Sortie Parisienne le 14 no­vembre 1990.

Le cinéma qui a un besoin permanent de nouveaux scénarios, puise très souvent dans les pageS des journaux. Faits divers, grands sujets politiques, pro­blèmes de société etc... trouvent toujours une camé­ra, un réalisateur prêt à imprimer sur pellicule la couleur du temps.

En ce qui concerne la maladie, la mort, on ne trouve pas le même empressement. Le cancer a trouvé difficilement droit de citer aussi bien au cinéma (SAUVE TOI LOLA de Michel DRACH en 1986 d'après le livre d'Apia FRANCOS) qu'à la télévision. Quant au SIDA même si le sigle est devenu un mot commun, depuis le début des années 1980, date d'apparition du fléau, c'était le silence total. Le petit écran a été le premier à présenter des fictions sur cet épineux problème (I).

Aujourd'hui nous arrive enfin des Etats Unis, un grand film, fort, vrai et chaleureux.

UN COMPAGNON DE LONGUE DATE est une chronique qui se déroule sur près de dix ans dans le milieu homosexuel américain, depuis la parution du premier article d'importance dans le New York Times du 3 juillet 1981, intitulé "Cancer rare chez 41 Homo­sexuels".

Le film s'articule à partir de cet article, de l'informa­tion au constat et du constat à l'organisation. Nous voyons tristement le fléau s'abattre sur un groupe d'homosexuels dont les membres disparaissent les uns après les autres. Surtout ne pas se laisser rebuter par le sujet, UN COMPAGNON DE LONGUE DATE est un film passionnant et jamais désespéré. (1) : A.2. nous avait proposé UN PRINTEMPS DE GLACE (1985) un télé film de John ERMAN le 4 mars 1986 et UN FLIRT SANS CONSEQUENCE (1986), un autre télé film américain, réalisé par Angela POPE le 30 octobre 1990 (Dossiers de l'Ecran). Il s'agissait cette fois ci du SIDA qui frappe des Hétérosexuels.

(1990 ALLEMAGNE/FRANCE) de Claude CHABROL avec Alain BATES Jénnifer BEALS, Hans ZISCHLER, Jan NIKLAS, Benoît REGENT... Scénario et dialogues : Sollace MITCHELL d'après une idée de Thomas BAUERMEISTER. Photographie : Jean RABIER.‘ Musique : Paul INDEMITH. Distribution Pyramide Films. Durée : 1H56.

Sortie Parisienne le 21 novembre 1990.

**Un**

**Compagnon**

**de Longue**

**Date**

PEPS No 35 Nov-Déc 90

**des**

**PROVRES**

***La définition théorique du travail social se heurte à des questions profondes sur la nature même de ce qu'on entend par "social" avec des répercutions sur son statut scientifique dans les domaines de la connaissance établie. Dans la pratique on demande au travail social de s'occuper des couches sociales les plus démunies et les plus dépossédées (sans bien et sans pouvoir), marginalisées, pauvres enfin. Pour travailler avec les pauvres on ne dispose que de peu de moyens en ressources et en pouvoir. En conséquence, peut-être, le statut théorique de cette profession semble aussi marginalisé.***

oulevant les questions

isthéoriques posées par cette pratique, nous pou­vons en approfondir les déterminations politiques, économiques, culturelles et idéologiques comme un pro­cessus complexe de médiation. L'objectif de cet article est de con­tribuer à dégager les catégories utilisées et construites par les agents sociaux afin qu'ils pensent leur pratique de travail avec les pau­vres et marginalisés qui sont réduits à vivre avec un minimum devant servir à leur insertion dans la socié­té. En paraphrasant Marx, les ca­tégories de la misère amènent-el­les à une misère des catégories? Si on ne fait pas un travail théorique et historique sur les catégories des pratiques sociales on ne pourra pas comprendre et surmonter les défis d'aujourd'hui.

out d'abord on va con­

sidérer le ca­dre économi­que du Moyen

Age. Le traitement qui est donné aux pauvres est le résultat d'une relation à la fois

religieuse et politique. Ce sont les ordres religieux et les princes qui organisent l'attention aux pauvres, soit dans les monastères, soit par la distribution des aumônes. Pour le donateur, la charité était un moyen d'octroyer un minimum aux mal­heureux selon son appréciation des besoins de l'autre en fonction de son superflu. C'est une relation de faveur du plus puissant envers les déshérités. En général les puissants ne se dépossédaient pas en fa­veur des dépossédés. Tout au contraire, ils gardaient une auréole de légitimation à cause de leur soi-disant bonté pour les hommes et devant Dieu pour obtenir une place au ciel.

Les catégories des classements des pauvres reflétaient les notions qui distinguaient les bons des mauvais: les bons étaient ceux qui ne se ré­voltaient pas contre leur misère et les conditions de travail et qui ac­ceptaient l'ordre divin. Si la crise des chômeurs augmentait, on organisait soit des distributions de ravitaillement dans les villes (à Lyon, par exemple) pour empêcher le désordre ou des ateliers temporai­res de travail.

L'institutionnalisation des pauvres dans les asiles et les hôpitaux était une contrainte, non seulement à cause de leur isolement, mais aussi leur châtiment et le contrôle de leur liberté, échangée contre un minimum de moyens de survie. Laide intra-muros (indor relief) sup­posait de la part des pauvres, l'ac­ceptation de normes et de disci­pline en vue d'acquérir une mo­rale et de bonnes habitudes.

L'aide à domicile (outdoor relief) a toujours été inférieure au salaire minimum ( même avec les disposi­tions prises à Spenlhamland en 1795 qui donnaient aux travailleurs une aide équivalente au prix de la nour­riture) Les fichiers des pauvres por­taient la distinction de ceux qui étaient "capables" et de ceux qui étaient "incapables" de travailler. Les catégories de "capables/inca-pables" ou "aptes/inaptes" au tra­vail ont traversé toute la législation des pauvres (Poor Law) en Angle­terre. Les agents des pauvres de­vaient les analyser cas par cas afin de déterminer les capacités de chacun selon l'âge, le sexe, la maladie/santé, ses dispositions et ses habilités. Ainsi les bons et les

**MOYEN AGE AU**

**XVIII SIECLE**

PEPS No 35 Nov-Déc 90

La catégorisation des pauvres

mauvais pauvres se transforment en "capables" et "in­capables" dans une économie de changements pro­fonds à cause de la déstructuration du système des rapports de servage et de production communale. Le contrôle de la main d'oeuvre dans les paroisses al­lait de pair avec le système d'aide sociale. Ceux qui contribuaient â cette aide sociale paroissiale étaient membres de cette paroisse.

Le libre

échange et la circulation des

**INDUSTRIELLE** travailleurs au

moment de l'essor de la révolution industrielle

et de la révolution bour-

geoise ainsi que la justifi­cation libérale du libre mar­

che amènent une nouvelle va-

gue de répression envers ceux

qui étaient considérés vagabonds (non travailleur) pour les forcer au

maximum de travail pour un minimum

de salaire. Par la vente de leur force de

travail il était supposé que les gens pou­

vaient réussir dans le cadre d'une idéologie

de l'effort personnel et individuel : donc valo­

risation de la motivation individuelle. On assiste

en même temps à l'extension de la misère de

ceux qui travaillent et auxquels il a été interdit pour longtemps de s'organiser au nom de la concurrence... La présence des agents sociaux à l'intérieur ou à l'extérieur des usines, soit pour stimuler les pauvres au travail, soit pour contrôler ceux qui n'arrivaient pas à s'en sortir dans la vie laborale, a entraîné une nouvelle organisation de la situation sociale et une recherche des causes de l'échec individuel plutôt que de la pauvreté. Selon l'idéologie dominante il fallait réussir par le travail.

L'oeuvre de Mary Richmond aux Etats Unis (Social Diagnostic) est le prototype de la construction de nouvelles catégories pour le classement des pauvres / marginalisés / démunis / dépossédés. Il ne s'agit plus de les considérer seulement "bons" ou "mauvais", "capables" ou "incapables" mais "adaptés" ou "ina­daptés".

Les "adaptés" seraient ceux qui réussissent à vivre de leur travail avec un salaire minimum (ce qui veut dire, s'habiller, épargner, se loger, se nourrir et fonder une famille selon les normes établies). Il est intéressant de voir chez Mary Richomd la consécration de l'effort personnel, autant pour l'assistante sociale que pour le client. Les inadaptés sont alors ceux qui s'éloignent des normes sociales par l'alcool, la drogue, la pa­resse, la criminalité ou leur incapacité de vivre en har­monie sociale.

La recherche des causes (rapport cause/effet immé­diat) de la déviation devant se faire au niveau psy-chologico-personnel ou celui du contexte immédiat de l'individu en vue d'une alternative de réadapta­tion. Il faut alors prendre en compte l'influence di­recte de travailleur social sur le client, ou action indirecte sur le milieu en vue de modifier les compor­tements des agents, ou du milieu si celui-ci est consi-

déré pernicieux. Un minimum d'adaptation étant exigé dans des conditions minimales.

Cette approche utilisée par le travail social est telle­ment enracinée dans sa pratique, qu'on trouve en­core aujourd'hui dans les dossiers des clients des ob­servations et des diagnostics avec les catégories "d'adaptation" ou "inadaptation" de la personnalité ou du milieu immédiat. On y trouve des remarques sur les défauts et les vertus des assistés sociaux et de leurs proches,

La crise

économi­

que des an­

nées 30, malgré

l'existence de plu­

sieurs crises antérieu­

res, provoque un pro­

fond bouleversement

politique en raison de la

possibilité de fermentation et

de développement concret

des luttes ouvrières et des mou­

vements sociaux. Le suffrage uni-

versel avait déjà fait un bon bout de

chemin dans plusieurs sociétés et une Importante participation citoyenne avait

eu lieu dans les choix des représentants

politiques.

L'intervention de l'Etat pour établir un minimum

de sécurité sociale, sans pour autant affecter les

transactions du marché, non seulement prend en compte l'individu isolé mais aussi la réalité d'une col­lectivité, celle des travailleurs qui n'avaient pas les moyens de réduire la marge d'incertitude concer­nant leur existence avec une éventuelle épargne. Le chômage s'est révélé comme une conséquence de la conjoncture, comme involontaire. La réduction des incertitudes dépendait d'un financement, alors prélevé sur les salaires et des critères de contrôle sur les catégories "d'admissible / inadmissible". Les dé­marches bureaucratiques et administratives en vue de l'admission des contribuables au bénéfice de la Sécurité Sociale constituent de gros dossiers où il manque toujours un papier, une preuve, une date. Les certificats des années de travail et des cotisations sont les documents les plus exigés. La situation mas­sive des problèmes sociaux exige une bureaucratie plus généralisée sans pour autant en finir avec les étu­des de cas.

es deux

grandes guerres ont eu

des conséquen­

ces profondes

pour la vie et la sur­

vie des personnes

avec un nombre impor­

tant de veuves, d'orphe­

lins et de familles détruites. Il

a fallu trouver des mécanis­

mes de placement et de rem­

placement de milliers de person-

**APRES GUERRE**

**REVOLUTION**

**CRISE DE 29 GUERRES**

PEPS No 35 Nov-Déc 90

nes c'est alors que furent utilisées les formes et les ca­tégories de placement social : les familles d'accueil, l'adoption, les allocations pour installation et pour une nouvelle profession.

Dans l'après-guerre les politiques sociales étendent leur champ d'application à ceux qui ne peuvent pas travailler en raison de leur âge (enfants et personnes âgées), handicap physique ou mental, charges familiales, dans le cadre da Welfare State, en consa­crant un minimum de droits pour les exclus sociaux et du marché du travail. On considère que ce n'est pas seulement le chômage temporaire qui peut provo­quer le manque de bien-être, mais des rapports so­ciaux complexes qui entraînent des exclusions et des discriminations dans le marché du travail et dans la vie sociale. Il ne s'agit pas, pour autant, d'une remise en cause de la société capitaliste dans son ensem­ble, mais, en tout cas, de l'existence continue de la pauvreté et de l'inégalité sociale. Cette inégalité est acceptée comme une donnée naturelle, sans une analyse de ses rapports avec le processus d'exploita­tion et de domination. On recherche alors les méca­nismes d'inclusion sociale des exclus en créant des catégories de classement selon le degré d'exclusion/ réinsertion sociale.

C'est par le biais de la constitution d'un droit minimum au logement, à la garderie, à la formation profession­nelle, à l'aide sociale, aux services de santé et de couseling, aux activités de loisirs et à l'éducation qu'une voie concrète s'est ouverte à ces services. Les sans-logis, les femmes seules, les personnes âgées, les chômeurs, les sans-emplois, les jeunes, etc..., y ac­cèdent dans certaines conditions pré-établies. Le droit formel abstrait devient un droit réel à un mini­mum; de gens dont les conditions et les ressources sont bien déterminées et examinées : c'est l'idéologie de l'égalité des chances. Les catégories des "exclus"/ "inclus" sont mises en place historiquement à partir des pressions de ces groupes vis a vis de l'ordre établi. L'attention aux jeunes de banlieue et aux porteurs du SIDA sont en rapport avec le maintien de l'ordre social et de l'ordre familial.

L'inclusion sociale ou la réinsertion sociale se traduit par une série de mesures et de gestion complexes dont la présentation de papiers, contrôle des condi­tions pour être ayant droit, démarches bureaucrati­ques faites par plusieurs professionnels, débouchant souvent, paradoxalement, dans des ghettos pour ces exclus, L'effet pervers de l'inclusion devient alors une nouvelle exclusion.

se font lentement, petit à petit, avec un minimum de budget.

Le processus complexe d'exclusion détruit les senti­ments d'appartenance transitionnels des commu­nautés locales et d'union autour de la nation. Ce n'est plus seulement l'échange qui est devenu internatio­nal, c'est la production. Les droits devraient permet­tre de ce fait, à la main d'oeuvre, sa circulation, au niveau international, comme dans la CEE, alors qu'ils sont construits et gérés par les organismes multinatio­naux et producteurs d'exclusion.

Etre inclus dans un minimum de droits implique l'ac­ceptation de l'ensemble des droits et des devoirs établis, c'est à dire de l'ordre juridique. De toute fa­çon, ceux qui vivent avec le minium doivent se con­tenter du minimum: salaire, logement, loisir, espace. Le revenu minimum garanti est toujours inférieur au salaire minimum. Les allocations logement ne per­mettent qu'un logis d'une qualité et d'un espace inférieur à la moyenne du marché.

En même temps un appel à un maximum de consom­mation est mis en oeuvre grâce aux crédits financiers manipulés par les gros agents spéculateurs. On ne voit plus les biens dont on a besoin , mais des objets fabriqués avec des images de marque qui passent de mode et qui sont remplacés par d'autres. Il y a la T.V. qui stimule constamment notre appétit de con­sommer les plus belles choses, les plus modernes, les plus faciles, les plus séduisantes : toutes symboles de plaisir et de bonheur...!

La distance entre le rêve et la réalité rend le travail social de réinsertion très difficile et très complexe. Il y a tant de frustrations et de révoltes, de croyances et de désillusions dans sa médiation. Il ne faut pas non plus oublier le réveil des symboles culturels et ethni­ques très enracinés face à une crise d'identité so­ciale.

ré

**DESENGAGEMENT** tion La socialiser-

e

implique le tra­vail de ces con­

tradictions de rap-

ports d'inégalité, de goûts, d'habitudes et

des symboles qui y sont

rattachés. Le processus

d'adhésion et de détache­

ment ne se fait pas sans souf­

france, sans lutte de pouvoir, sans

divisions et affrontements.

L'appel à l'auto-organisation des ex­

clus (des jeunes, des minorités ethni­

ques, des plus de 50 ans, etc...) est une

arme à double tranchant. La vie en société

est gérée par les groupes hégémoniques qui

'sont au pouvoir pour régler les conflits par le biais

de contrats plus ou moins négociés. Les exclus doi­vent s'engager à la participation de la gestion limitée de certaines situations avec un minimum d'engage­ment de l'Etat. Ce système de partenariat amène les gens à prendre en mains des responsabilités qui in­combent à l'Etat; la réduction des coûts pour les affai­res des "pauvres" permet des investissements plus

Les exclu­sions sociales sont de plus en

plus accélérées à cause du dévelop­pement technologi­que décidé par les gran­

des organisations au ni­

veau international (on sup­

prime, par exemple chez

Phillips 45.000 emplois en six mois)

avec la complicité des états na­

tionaux; en échange, les inclusions

**TECHNOLOGIE ET**

ECON$OMMATION

**DE L'ETAT**

lm

PEPS No 35 Nov-Déc 90

La catégorisation des pauvres

coûteux dans les projets liés aux intérêts dominants. Il est évident que le minimum d'investissement pour les "pauvres" doit s'inscrire non seulement dans l'ordre juridique d'une nation mais surtout dans l'ordre éco­nomique de la rentabilité.

Le social n'est plus considéré comme un fonds perdu mais comme un moyen de diminution des coûts de l'administration, entraînant un désengagement de l'Etat de la prise en charge des problèmes locaux et une stimulation à la privatisation des services.

L'auto-organisation est, par contre un moyen d'éveiller les gens pour se connaître d'une façon différente à l'image que leur donne le pouvoir afin de développer des stratégies de pression et de négociation qui peuvent mettre en lumière les divergences d'intérêts, c'est à dire les enjeux des groupes en présence. Cette démarche n'est pas facile, justement parce que les groupes exclus vivement dans une grande précarité n'ayant pas la possibilité de gérer leur con­tre pouvoir et de développer leurs forces de façon efficace. S'informer, obtenir des informations, se ré­unir, diffuser des idées, se mobiliser, construire un consensus minimum pour l'action est très difficile et complexe. Il y a des jeunes qui n'y croient pas. Ils re­cherchent spontanément et parfois violemment tout d'abord à se détacher des liens sociaux, pour "vivre" réellement. Les délits organisés leur apporte plus de résultats immédiats dans le domaine de la consom­mation et de l'accès aux rêves de la possession des objets gadget.

Ces situa-

**NOUVELLES** fions sont dy-

namiques et les

**ATEGORIES** résistances pro-

fondes. Les agents sociaux sont habitués

à ne voir que les résis­

tances des dominés mar­

ginalisés aux processus hé­

gémoniques et ils ne se pla-

cent pas du côté de l'autre,

c'est à dire, de l'autre côté des rapports sociaux. La construction

de nouvelles catégories doit donner

lieu à une rupture de la barrière afin de

passer du côté de l'autre pour bien saisir

es forces en présence.

e détachement intellectuel et politique des

gents sociaux de leurs liens institutionnels de-

rait leur permettre aussi de reconsidérer les droits

inimums comme champ d'action et de lutte. Ce champ de bataille devant être traversé par plusieurs courants. Toute petite victoire dans une tranchée donnée peut permettre un mouvement général plus rapide, à condition toutefois d'avoir un réseau d'infor­mations et d'articulations construit avec souplesse et profiter des divisions et de la lourdeur des adversaires. Ce processus de désinsertion est à la fois théorique et pratique, par la construction des critiques et des stra­tégies d'infléchissement des pouvoirs qui ne sont pas définis par une approche exclusivement profession­nelle. L'isolement processionnel est une tactique des groupes au pouvoir pour diviser ceux qui s'affrontent

pour rompre l'isolement il faut patiemment articuler des alliances entre les usagers et les professionnels. Ces alliances devant constituer des questions théori­ques et pratiques et mener à la construction de nouvelles catégories pour l'analyse et l'intervention dans la réalité. On peut toujours constater que dans les institutions les catégories existantes servent surtout à stigmatiser et à censurer les usagers, en définitive ils sont qualifiés responsables de leurs problèmes (victim blaming). Les usagers des services sociaux sont ac­ceptés ou condamnés, leurs problèmes sont receva­bles ou rejetés, les solutions sont toujours limitées.

n ne s'in-

sère pas

dans une

**COMMUNICATION** ciété dont on est

pas l'auteur et l'ac­teur. La production

de la société est à la

fois une action commu­

nicative, une confronta­

tion et une transformation

des situations. La communi­

cation est le moyen de rendre

visible et manifeste les phénomè­

nes d'exclusion, cachés par une

société qui met en valeur l'union de

tous dans la consommation d'un objet

dont on fait la publicité de façon percu­

tante, celui-ci pouvant être une chose quel­

conque ou un homme politique. Tout porte à

penser que personne n'est exclu de cette com-

munion consommatrice. Dévoiler ceux qui sont exclus, cachés et dominés est un processus de travail pour que tous s'expriment par tous les moyens de communication: télévision et manifestations publi­ques, etc. La confrontation doit viser à développer les divergences de point de vue, la transparence des décisions, les comptes rendus au public, la participa­tion aux débats. La transformation des situations est liée à la transformation de la société avec des straté­gies et des tactiques ainsi que des ressources mises en place pour la construction d'une nouvelle force sociale.

Le travail sur les contradictions de cette société est facilité quand il y a démocratie, mais en même temps plus difficile face à la puissance des groupes hégémoniques pour la création du consensus : les médias, le dialogue ne reste qu'apparent, la coopta­tion et la division des adversaires. Le défi du travail social est de travailler dans la diversité et la disconti­nuité, d'être un contre-pouvoir dans des situations où il est demandé de classer et de cacher les exclus pour assurer la continuité et l'insertion sociale.

**Vicente FALEIROS** Paris, novembre 1990

|  |  |
| --- | --- |
| **TRAVAIL DE** |  |

PEPS No 35 Nov-Déc 90

**LE**

***On ne trouve pas, aujourd'hui, une méthode qui soit en propre celle du travail social. Cette absence d'outils spécifiques conduit les travailleurs sociaux - particulièrement les assistants polyvalents de secteur - à élaborer des stratégies pouvant être considérées comme des formes de bricolage.'***

**DU SOCIAL**

Précarité et pratiques informelles en travail social

En effet. à côté d'une gestion institution­nelle et bureaucra­tique de la de­mande des usagers, se développent des pratiques plus ou moins informel­les 2 d'accompagnement de po-

pulations dont le be- soin

est, pour l'essentiel, de sortir de l'exclusion, d'être "comprises".

**Entre sujet et institution**

A titre d'exemple, une assis­tante sociale polyvalente de secteurs dans une banlieue

de l'Est lyonnais a, pendant une semaine prise au hasard du mois de février 1990, abordé 32 situa­tions différentes.

Si quatre l'ont été par téléphone, vingt-huit furent examinées par entretien, dont sept à domicile en présence d'au moins deux membres de la famille. Les nom­breux cas à traiter pouvaient être

regroupés schématiquement en trois catégories,4 mais il va de soi que c'est seulement par souci de clarté que nous avons fait cette distinction car, d'une part ces ca­tégories n'épuisent pas le contenu de la demande des usagers, d'autre part elles se retrouvent étroitement liées à l'intérieur d'une situation con­crète donnée.

Pour assurer ce service de géné­raliste, l'assistante sociale polyva­lente de secteur travaille en équipe avec des collègues, des élus, en réseau avec des associations. Le recours à tous les appuis possibles surtout hors institution (Croix Rouge. Secours Populaire, Secours Catho­lique. Clubs Cigale. etc.) illustre tout-à-fait ce que nous avons appelé le "bricolage du social". Comme l'écrit Catherine Sarazin "Compétence, débrouillardise, imagination, ténacité, telles sont les qualités indispensables pour ne pas se laisser dérouter".5

La conséquence d'une telle acti­vité tous azimuts : les assistantes sociales "croulent sous le travail". Elles déclarent fréquemment qu'on leur en demande trop, qu'elles vont bientôt ne "plus pouvoir faire face"

1 "Travail dont; la est impro

visée, adapté: au«riatériaiiX, aux cir­constances. ROBERT, DictiOnnaire d.e la Langue. Française.

1. Ce terme doit être'entendu, corréla-. tiyement àéelui(de bdcélage, comme : un mode d'ouverture :et d'innovation: danS:lepheinpdb:sdcial fa0eau traite.

administratif des demandeS Orirnées par les usagers:; L'utilisation dé réseaux personnels parles A.S. est un exemple de::eatégie ii formelle.

1. Selontàledo 4"avril 1950 qui4einit

:

une situation; anotre avis. toujours e.

ituellé, "lé service social polyvalérit:de secteur exerce, à l'intérieur d'une aire 'géographique déterniiriée et pour l'en, :Semble de la populatiOn,:tbUtes les ac, 1Mtésque n'assument pas:les:services spécialisés,"

4.1 pifficultée économiques

faMilleS ou personnes seules.:aant

des problèmeg financiers liés

au chômage :à ou au   
inanqUe de:statut juildiqUe''(femme.

seule eepgrifanti famille immigrée.:;; menacée d'eXOulSiOn...)

. demandeurs RMI.

4.2 Tensions et ruptures au sein crun famille

";adolescents désiraritqUitter le domi: cite parental.:

enfants én échec scolaire dont les parents:ne peuvent assumer l'éducation.

PEPS No 35 Nov-Déc 90

Le bricolage du social

10

et se trouvent, de fait, dans un état d'incertitude et d'insécurité constant, à tel point qu'elles don­nent des signes d'épuisement professionnel:ô La situation est d'autant plus grave qu'une fois l'effort accompli. le problème se repose en se manifestant sous une autre forme. Il leur faut alors réin­venter une solution qui ne vaudra que pour un temps.

Le travail social, comme le brico­lage, n'a que des effets provisoi­res: il gère l'incertain et avance à tâtons parce qu'il opère à la fois au niveau du psycho-existentiel, des relations inter-individuelles et des rapports administratifs. Les as­sistantes sociales se trouvent ainsi dans un état d'alternance. entre "sujets et institutions"! Elles vivent cette situation comme une con-

tradiction entraînant un s u r -

croît de travail dont les r é -

sultats apparaissent peu

satisfaisants et dont le sens leur échappe.

**Produire des théories**

La raison

en est que les assistantes so

claies, alors qu'elles jouent au

jourd'hui un rôle essentiel dans

une société en mutation, ne pro­duisent ni leurs propres théories, ni des méthodes spécifiques d'inter­vention mais empruntent les unes et les autres aux sciences humai­nes et sociales et ce de façon souvent inadéquate. En outre l'im­portance de la demande et la né­cessité de "parer au plus pressé" impliquent ces catégories de per­sonnel dans des relations qui ne leur permettent pas, en fait, de se distancier de leur pratique pour mener une réflexion théorique.' A l'inverse, les chercheurs dans le champ du travail social sont des universitaires rarement des prati­ciens ou bien des praticiens pro­mus au rang de chercheurs et ayant rompu avec leur ancienne profes­sion.

L'institution. tout en sélectionnant

une élite intellectuelle ou bureau-cratique,9 cherche à maintenir "sur le terrain" la masse des travailleurs sociaux en leur demandant d'être des techniciens efficaces en vue d'une "production organisée de la socialité"'° c'est pourquoi "face aux urgences des terrains", les modè­les théoriques proposés de l'exté­rieur aux assistantes sociales semblent fort inadéquatà."

Entre la commande institutionnelle (administration), la demande indi­viduelle (usagers) et l'intervention universitaire (recherche), ,les assis­tants de service social sont "coin­cés", isolés et découvrent le ca­ractère précaire de leur-Situation à l'image de celles qu'ils ont pour fonction de gérer.12

D'un côté les problèmes posés trou­vent théoriquement et (ou) en droit leurs solutions dans des analyses de chercheurs sur la pratique en travail social. Bien que souvent in­génieuses et séduisantes par les modèles explicatifs qu'elles offrent. ces analyses semblent difficilement saisir les situations concrètes dans lesquelles se trouvent les praticiens en relation avec les usagers comme le dit d'ailleurs clairement. G. Raffi. Président du CREAI Ile de France: *"La fonction principale des univer­sités comme des instituts de re­cherche et de formation est bien celle de garder la distance par rapport au réel. Distance qui évite à la fois le désarroi du quotidien et le simplisme du projet individuel et collectif::13* C'est également le cas du discours normatif

de l'administration, sou-

cieux d'efficacité mais qui

ignore parfois les conditionS

de possibilité réelles

de cette effica-

cité.

De l'autre côté, le bricolage des assistantes sociales est une tenta­tive pour dégager les lignes d'une action concrète qui ne peut, de fait, se négocier qu'en relation avec l'usager, qu'en situation de vie

. fentities victimes46 violences.de la :::parLde leur conjoint ou concubin. 4.3 RappOrtS :problématiques aile( l'administration

. pereOnnee pe:b?çh.arit pas remplir un ÉtossiereÉÉeVant, d'une manière générale, des difficultés d'ôfçfreàdmir

:.5. "Là polyValence:de secteur; guelfe: reconnaissance ?" in : Adtualités so-cialee iFhebdomadaires no: 1632

février 1989, pi :

6:::Cf..rrticlo:de M. Teléghani : "Haut risqué:pour:le travail mentprofessionnel" in : Parc:dee et :tiquée eOciales, no 31, nov.-déO.:1989,

Cf.: également D. Lallemand ::"Letra

„

Veil Sticiatça.,,pee; enorinement", Ac­tualités sociales hebdomadaires. no 1815,.28;ect 1988, 01.,

l'ouvrage collectif ;Sùjets et institutions: (T.1), ss

MOrtinet ::P;::: Rayeh:Rastoll. - Paris:. : L'Harmattan, 1989:

'8. Ce qui n'eMp'éChe: pas de.:Oefinir :théoriquement leur positron Fcomme:: étant à la fois proche et distante dés usagers. Cette distance, nous le ver-

rons est:un enjeu. IMportaht   
pour: çiefititifeur WOpionnaim,.: par

ceriSéqUehr Stet, et; pour une   
part:non` négligeable

9. Par le biais Oe formations supérieu­res; par exemple la préparation au ou; plus récemmerittee000-los-d'ingénieurs sociaux (Pâle, Nati-::cY).

&;:Fierfaucl, - "La sociologie du travail social du projet au trajet Revue Sociétés no 20, :Oct. 1988, p.

11. Cf. J. Beauçtiard - "Le travail\_ social entre connaiesance.et action": Actions et recherchés sociales; :n'::2, 1984, p. 7.

12. flous voudrions noter, a cet::

égard; que notiort,d'ossig   
tance a été remplacéeeupherni-quement:paricoodeeerViCset que l'one:fait de cette catégorie::

de travailleurs sociatix:deS

sistants" reintreduisanV: de   
façon '1.nsidietiSei léiherne rap

déoriéthàéi. (ra,ssis-taildé porte sorlo service: non,: eurlusagernaie service est.

.offert à l'Usager sous fOrme d'assistance).

Comme par un jeu de symétrie, faction des assistants de eerviceeop!'41serer trouve dépendante: de; normes et de

**Composer avec les institutions**

PEPS No 35 Nov-Déc 90

sociale réelle avec ses conflits, ses drames, ses incohérences, bref rien du "simplisme" dont il a été fait mention plus haut.

Contrairement au théoricien qui recompose la réalité, en la forma­lisant, pour la rendre intelligible, le praticien se trouve dans la néces­sité pratique de composer avec ces situations; il y est impliqué. L'as­sistante sociale tente d'ajuster (comme le ferait un artisan) des stratégies différentes susceptibles de mettre en oeuvre des syner-gies:4

Notre but n'est pas, ici, d'opposer théorie et pratique du social comme deux entités séparées, mais, bien au contraire, de montrer que l'une est une dimension de l'autre. La seule façon de dissipèr ce malentendu est de repenser le travail social comme une recher­che-action : *"Une recherche dans laquelle les auteurs de recherche et les acteurs sociaux se trouvent réciproquement impliqués: les ac­teurs dans la recherche et les auteurs dans l'action".'5* Ce qui ne veut pas dire que nous oublions l'usager : il est acteur et partenaire et l'on doit lui reconnaître la pos­sibilité de coopérer à la recher­che, même s'il apparaît d'abord comme "assisté".

Le "bricolage" serait donc un moyen utilisé par les assistantes sociales pour saisir pratiquement la com­plexité du réel auquel elles ont affaire et pour conserver aussi un certain pouvoir de décision dans les interstices de l'institution. Ré­pondre à la commande et à la de­mande par des stratégies diffici­les à contrôler, gagnant tout à 'la fois en autonomie et en efficaci­té, tel serait, peut-être, le sens du bricolage en travail social aujour­d'hui, un mode par lequel les as­sistants de service social expriment leur capacité à innover.16 Une telle pratique dénonce bien, parfois, l'il­lusion consistant à croire qu'on peut "faire" du social comme on prodûit des objets conformément à des normes de fabrication," L'interven­tion de ces praticiens malgré (ou grâce à) leur position critique'8

constitue un point d'an­crage dans une réalité qui

est l'objet de toute po­

litique sociale et fait leur force.

**Gérer l'intermédiare**

Une question importante reste. cependant, posée : celle de la continuité souhaitable entre les

actions sur le terrain et la politique sociale élaborée dans les bureaux d'études, les administrations ou les tribunes parlementaires. M. Tachon souligne l'absence d'effets concrèts des discours politiques en matière d'action sociale:19 *"Le discours po­litique dominant considère l'action sociale comme une aide secon­daire visant à atténuer la rigueur des situations sociales et écono­miques (...) dans ces conditions pourquoi entretenir des politiques d'action sociale ?" .* Sur ce point, les usages sociaux du bricolage tel que nous l'entendons, ouvrent la perspective d'une démocratie plus directe dont les travailleurs sociaux seraient la cheville ouvrière. C'est l'idée, par exemple, de re­créer une opinion publique dans les quartiers ou les villages à partir de l'expérience des gens et des cultures populaires. A Venissieux (Rhône), des assistantes sociales et une puéricultrice regroupent, une fois par semaine les habitants des cités HLM environnantes qui le désirent, créant ainsi des lieux de paroles, d'échange de savoirs et de gestion de la diversité cultu­relle.

Le "bricolage du social" apparaît donc comme le refus d'une ges­tion rationnelle et bureaucratique de la demande des usagers, une tentative pour un rééquilibrage des pouvoirs, un réajustement perma­nent des pratiques d'aide et de so­lidarité. Une telle activité se pré­sente à la fois comme une mé­thode à l'égard des partenaires et plus essentiellement comme un in­dice de l'identité des travailleurs sociaux, leur condition même.

modeies theonques a tel point qu'on a pu parler "d'assistance idéologiques aux assistantes sociales", cf. J. Ver

dès-Leroux. - "Le' patronage philo-saphique, Actes de la recherche en sciences sociales, n' 4, juillet 1975, pp. 88-97 et du même auteur Le tra-• vail social, Paria, Minuit, 1978.

1. "Créativité et travail social" in Sociétés, n' 20, octobre 1988, p. 43,
2. Ce fait ne peutil:Mettre en cause une certaine représentation de la: professionalité ? Le: bricolage

du sOcial n'est il ms simpleMént un art: de: Vivre, une.fagon• de s'engager au' plus jrisfe dans la quotidienneté? Mais en qu'Of consisterait` alOrs la qualificÉ tion des assistants de Service,SOcial;. Leur technicité? Par exemple, leur ca­pacité à aider administrativement un : usager ne serait-elle pasperfoiSPa-radoxalement Un handi(apià leu ef­ficacité? Intermédiaires entre lesfor-:

.ë.e:Vivee social et l'ate:de. tution; .les :travailleurà sociaux contd

."...": huent à l'eXpresSion de la soudante et: de la CréatiVité:SoCiales:inals:creusenti aussi, parleur fonCtion mêmei:Un foà,, se entre courants de changement tendance à la reproduttion dea:prati,: qUes instituées. une situation difficile à vivre.

1. I-L.Desroche. ,,"Les auteurs et fes acteurs, la recherche coopérative comme recherche-action". Archives de sciences sociales. de la coopéra tion et du'développement, no 59. janv., mars 1982, p. 39.
2. Echeppant, dans ce cas, aux pra-

tiques normatives prescrites i''insti   
tution.

1.7. En ce Sens..Ip bricolage c'est, dans le.: Ohamp dU,SOCial, lassibilité de

possibilité trouver des solutions inedites:à des 8i7. tuations parfoiS inclesSables en reliant: deS eSpades différents de. significa tiens et de pratiques.

L'idée de mettre leS usagerà

seau" .au lieu de traiter: leur cas indiVi7,. &Cernent (quelqUefOis bureaudrati quemerit):pst un exemple de pratiqüe:: dynamisant, des rapporIS:nouveaux et des prises OriEéharge mutuelles (Mise en place, dans: leà

tionSpOu r le &Oit au logement,: pour le dévelOppernent local de remplei, etc):: 18. La polysémie de ce terme est inté­ressante. Nous l'utilisons ici dans tou­tes ses:acceptions mais plus particu­lièrement comme synonyme dp "diffi­cile", "limite", pluà précisément "où se produit:, un changement importanr. Dictionnaire Robert de la langue fran

PEPS No 35 Nov-Déc 90

Le bricolage du social

Sur le terrain. c'est selon M. Cauletin, "une position intena­

ble" qu'il faut "tenir à tout prix".20 Entre usagers et institutions, les tra­vailleurs sociaux sont condamnés à "gérer l'intermédialre",21 c'est-à-dire à conduire le changement. Dans son article, l'auteur que nous venons de citer nous propose très justement les principes généraux d'une solution pour "tenir cette po­sition" (sans indiquer cependant à quelle méthode avoir recours): il s'agit de réfléchir sur le sens de l'action sociale car *"si nous vou­lons aider à une mise en sens, il nous faut d'abord pouvoir définir le nôtre",22* Le social suscite, en ef­fet, d'abord un mouvement de tra­vail sur soi et c'est la rencontre avec l'autre qui fait sens dans le projet des travailleurs sociaux. Par conséquent. un véritable travail (sur le lien) social n'est possible que si l'on ne se contente pas de traiter, au premier degré, un problème présenté sous la forme d'une de­mande d'aide. Il s'agit d'intervenir pour faire apparaître le sens d'une situation dans laquelle on sera ca­pable de mesurer son implication et de l'assumer.23

Tout en nous associant à cet ob­jectif, nous voudrions indiquer que nous mettons actuellement au point une méthode susceptible de relier travail sur soi, recherche de sens et action sociale.24 Cette méthode dite du "profil expérientiel"25 est une opération qui fait apparaître. dans un tableau à double entrée, l'his­toire de vie d'un sujet. Le tableau sert de support à une pratique pro­ductive de savoirs tirés de l'expé­rience dont sujets et praticiens sont les acteurs. En effet, l'expérience est ce qui peut être utilisé adé­quatement comme principe d'ac­tion. Aucune méthode importée des sciences humaines et socia­les, nous l'avons vu, ne peut remplacer dans la pratique du travail social, l'expérience relation­nelle, *"l'essentiel de la profession*

*ne réside-t-il pas,* écrit Ch. Bach-man, *dans cette dimension rela­*

*tionnelle qui ne s'acquiert réellement ni dans les pages poussiéreuses des manuels, ni dans les am­*

*phithéâtres froids des universités* ?"26

La "méthode du profil expérientiel" peut être qualifiée de "praxeoscopique"27 puisqu'elle rend possible l'examen des actions et relations détermi­nantes des acteurs. Elle donne lieu à une pratique de rupture (distan­ciation par rapport au vécu, prise de conscience des savoirs tirés de l'expérience, évaluation validante par mobilisation de ces savoirs en vue de l'action).

L'outil de recherche et d'action proposé ici, nous semble ainsi ap­plicable à l'évaluation et à la ges­tion du social (c'est-à-dire de projets individuels et collectifs, à leur mise en sens et en acte). Il apparaît particulièrement utile pour com­prendre l'insertion sociale et pro­fessionnelles - des usagers comme des travailleurs sociaux - l'insertion n'étant rien de plus qu'un effet de la reconnaissance mutuelle d'une relation sociale.

Ainsi l'on pourrait peut-être répon­dre à la fois à la question de l'iden­tité professionnelle des travailleurs sociaux et de la spécificité de leur action définie par une pratique de rencontre avec l'expérience des autres, leurs projets. De cette façon. comme le souhaite Ch. Bachman,

*"plutôt que consommateur passif de vérités scientifiques, le secteur social peut devenir lui même pro­ducteur de légitimité théorique".28*

çaise. Ce qui nous conduit à considé­rer le. bricolage comme :le signe et l'écran, tout à la fois des transforMa-tions profondes en train de s'ôpérer au niveau des pratiques en travail social.

19. "L'action sociale,:un bdçôlegs

%jet,: n' 184, avril

P- 446.

1. ''Tenir à tout prix une pbsi-fion intenable, in Economie et humanisme, no 286, nov.-déc 1985 pp 25-31.
2. Op. cit. p. 29. On peut ajou­ter que 'cette position de mé­dium correspond à celle d'inter­locuteur ou de traducteur dans

la réalité sociale.

1. Ibid., p. 27.

23'...eest;:lediStinction :.peut.:Ptré

faite:au:Sein social

entre assistance Serviceeftravail. Le

t

premisi• renvoie à'à n'acte:çharitable et (ou) :de. domination lé second ait "client": (c'est le terme .utilise par:.M. Cauletin dans l'article: Cite ci:deSstiS)., le troisièrne al:acteur; au producteur eine.tranSfdritiatipn. C'est:::le sens quei:nous. lui donpbns.

1. Idée d'une recherché-action per­mettant aux'' acteurs. concernés: (tra­vailleurs sociaux et usagers) de recon­naître le sens de leur projet pravers la visualisation dé leur expérience, par suite le croisement

tuelle'qe leurs trajectoires,

1. J.L. Dumont, M.C1. Saint-Pé - La méthode du profit éperientiel. contri­bution à' l'analyse pïàxéoscopique. Lausanne': Far. 1990.
2. "Les fragiles rencontre. travail social et sciences humainee in: Quel travail social Pour notre temps? Muta­tions des besoins. mutations des pra-tiqueS. Paris: ESF, 1983, p 79
3. Du grec praxis action etskopein : examiner. obsefver.
4. Op. çit 79.

**Outil de recherche et d'action**

**Jean Luc Dumont**

Chargé de cours à l'université de Paris VIII

B.I.P. - 37 rue d'Amsterdam - 75008 PARIS - Tèl: 40 92 95 01

**Genevièvre GIBERT**

Assistante sociale

F.F.A. - 108 av de Saxe - 69003 LYON - Tèl: 78 60 78 52

PEPS No 35 Nov-Déc 90

**Le travail demeure la voie la plus sure pour participer à la vie sociale. Dans Le débat sur l'insertion professionnelle, l'handicapé est trop souvent perçu au travers de ses déficits et de ses dépendances.**

**La personne handicapée est un travailleur doué de capacités qui sont trop souvent délaissées. Dépasser les résistances et offrir des garanties, tant aux employeurs qu'aux handicapés eux même devrait permettre et faciliter l'accès à des emplois nouveaux. L'intégration professionnelle passe nécessairement par un soutien différencié auprès des tra­vailleurs handicapés. Les travailleurs sociaux ont un rôle majeur à jouer; ce sont sur eux, en grande partie, que repose le processus d'intégration. L'aide et le soutien qu'ils appor­tent, leur travail de médiation et de conception de projet, participent activement à l'insertion professionnelle des han­dicapés.**

**Notre dossier ne prétend pas à être exhaustif. Nous avons voulu rendre compte, au travers de la pratique des travailléurs sociaux, d'un certain état des lieux.**

**Nous analyserons la législation en vigueur sur le droit à l'emploi des personnes handicapées. Nous aborderons plus particulièrement la réalité de l'insertion professionnelle des sourds, des aveugles, et des malades mentaux.**

**Analyses, enquêtes, témoignages et interview de tra­vailleurs sociaux permettront d'apporter un regard original sur l'insertion professionnelle des handicapés.**

PEPS No 35 Nov-Déc 90

**ET TRAM SOCIAL**

14

**Par Michel TALEGHANI**

Michel TALEGHANI, Assistant de service social, Chercheur INSERM, Professeur dans une Université

Canadienne, conduit un certain nom­bre d'expériences avec des myopa­thes, des chercheurs infirmes moteurs cérébraux, et des IMC en établisse­ment.

***L'existence et l'accompagnement des grands handicapés physiques, totalement dépendants, sans (ou avec) déficit intellectuel ou troubles psychologiques associés, posent de façon assez radicale le problème de la vie, dans ses contenus et dans ses finalités, aux handicapés eux-mêmes, à leurs parents, à ceux qui les assistent et a la société toute entière.On*** *fera* ***ici l'économie d'une dissertation philosophique sur le thème; mais on essaiera d'aborder ces problèmes sur le plan de la responsabilité de l'autorité publique, en partage avec celles des parents de handicapés, des handicapés eux-mêmes et des professionnels qui les accompagnent***

**IDEOLOGIE DU TRAVAIL**

La vie doit être considérée comme une totalité. Elle implique néanmoins la satisfaction de besoins vitaux et domestiques: la santé, le sommeil, la nourriture, et de quelques autres besoins de nature différente: le be­soin de savoir, le besoin de se déten­dre, le besoin de relations sociales, le besoin de se réaliser etc... Nous vi­vons dans un monde où la production des richesses se fait d'une part par le travail, et d'autre part par la spécula­tion, la richesse servant elle-même à la consommation des biens produits.

On pourrait penser que le problème principal du sens de la vie relève de choix individuels. En effet on est en droit de se poser la question de sa­voir à qui revient la responsabilité de trouver le sens de la vie une fois qu'on a assuré aux grands handica­pés le minimum nécessaire pour la survie. On pourrait penser que ce problème est d'abord et avant tout un problème d'éthique et qu'il ne relève en aucune manière d'une quelcon­que prise en charge autre que celle de l'individu lui-même.Cependant, l'ac­compagnement des suicidaires montre largement que pour un certain nom­bre d'individus, le sens qu'ils trouvent à leur vie est étroitement dépendant du sens que d'autres donnent à cette même vie. Et il suffit que dans l'en­tourage d'un adolescent personne

**UNE SOIJDARI1E   
I-UNUAIVItN I ALL**

La reconnaissance sociale n'est pas fondée sur l'utilité mais sur l'exis­tence. C'est la signification profonde du droit de vivre des vivants et de la solidarité fondamentale qui n'est pas elle-même nécessairement appuyée sur la réciprocité. Ou plus exacte­ment on devrait dire que la solidarité n'est pas repérable dans une récipro­cité duelle, mais dans une réciprocité générale. Voir à ce propos ce que l'on sait des solidarités diachroniques ou des définitions de la solidarité qui impliquent à la fois l'entraide, la fête et le contrôle social.

Celle-ci assure la survie de la popula­tion, qui à la fois produit les richesses et en même temps les consomme. Le cycle débute par la préparation à la vie, et en partie par la formation à la vie de travail. Il se termine par une période de repos et de consomma­tion des capitaux amoncelés pour assurer la retraite heureuse. Il s'agit bien évidemment, on le voit, d'un schéma simplifié, simpliste même, et qui vaut principalement pour les pays de haut niveau technologique. Ces banalités ne sont énoncées que pour rappeler à chacun que dans ce sys­tème l'activité produite par le travail et le temps investi dans le travail sont survalorisés. Mais cette inflation de la valeur du temps de travail pose bien évidemment la questions du statut, dans ce monde, de ceux qui ne travaillent pas encore, de ceux qui ne travaillent plus, de ceux qui n'ont jamais travaillé, de ceux qui ne tra­vailleront jamais et (la lutte des fem­mes l'a bien prouvé) de la reconnais­sance des travaux non marchands.

n'accorde de vraie importance à son existence pour qu'il la mette en jeu dans un acte suicidaire. D'autre part, nous vivons dans une société dans laquelle est maintenant affirmée de façon permanente l'égalité des droits. Quelqu'un comprendra que l'égalité des droits proclamé est vide de sens si on ne donne pas, à ceux dont on proclame l'égalité des droits, les moyens de cette égalité. Si on admet que le concept de fonction sociale n'est pas nécessairement associée à l'utilité sociale, c'est-à-dire à l'utilité marchande, on peut s'interroger sur le travail en CAT, sur la fonction des personnes âgées, sur la fonction des femmes au foyer, mais surtout sur l'utilité de ceux qui sont et resteront à jamais "inutiles".

Se trouvent ainsi posés simultané­ment le problème du sens de la vie et le problème de la vie et le problème de la fonction sociale.

Il existe certes des actions qualifiées de travail qui n'ont pas de caractère marchand : on peut aussi bien pen­ser à la fonction des artistes, à la création individuelle, à l'activité do­mestique,

l'activité militante etc... Il existe aussi une façon de gérer l'existence en fonction d'actions plus ou moins marchandes. Mais c'est cette idée du travail marchand qui a introduit l'idée

**LE SENS DE LA**

**VIE**

**"FONCTION" ET "UTILITE" SOCIALE**

PEPS No 35 Nov-Déc 90

que le temps de non travail serait un temps de vacances, de loisir...

**LE PRIX DE LA VIE**

**MIROIR AUX**

**ALOUETTES**

**Reflet d'un décalage**

**HUMAINE**

Un raisonnement simpliste mais néanmoins exact devrait déjà per­mettre de reconnaître les handica­pés comme justifiant de nouveaux postes de travail. C'est d'ailleurs vrai­semblablement, disent les experts, une des grandes orientations de nos sociétés modernes dans lesquelles les producteurs manuels ou intellec­tuels de richesses deviennent de moins en moins nombreux, débarrassés qu'ils sont de leurs responsabilités par l'ac­tivité des machines. Mais on sait qu'ac­tuellement le secteur dans lequel le maximum d'emplois se crée est jus­tement le service de la machine et surtout le service de la personne. Encore faut-il que cette personne soit reconnue dans sa totalité et pas simplement dans la part où elle est porteuse de besoins immédiatement repérables : la toilette, les soins phy­siques, la nourriture, le coucher et le lever etc... En d'autres termes, il n'est pas suffisant de considérer que, par leur seule existence, les plus handi­capés appellent à la création d'em­plois nouveaux pour leur accompa­gnement quotidien. Puisqu'ils ne prennent pas, dans le panorama des activités sociales, une place active par leur travail, leur créativité, ou même leur militance, nous continuons à ignorer pourquoi les maintenir en vie. Les recherches que nous avons conduites ou que nous conduisons encore nous amènent souvent dans cette impasse où, si on voit clair sur ce que les handicapés attendent de la société, nous ignorons tout de ce que la société attend d'eux, et en particulier de ceux-ci que nous appe­lons les non-intégrables. Une Direc­tion Départementale de l'Action So­ciale à posé clairement le problème : il lui revient de prendre en charge la santé et la vie domestique des handi­capés, mais le temps non occupé à la nourriture, au sommeil et aux soins devrait être pris en charge sur d'au­tres budgets ; mais lesquels, lors­qu'ils ne sont ni scolarisés, ni enga­gés professionnellement, ni même créateurs ou militants ?

Un ami, grand handicapé, nous sug­gérait qu'en dernière instance ces infirmes non intégrables avaient au moins une fonction éthique puisqu'ils étaient les ultimes témoins de la vo­lonté ultime d'une société de préser­ver à tout prix la vie humaine.

Mais la vie humaine est-elle seule­ment faite de respiration, et qu'est-elle donc si elle est plus que celli

Par

**Laurence CUETTE**

Assistante Sociale

***Le droit à l'emploi des personnes handicapés ne peut se résoudre à coup de législation. L'obligation d'emploi est le reflet d'un décalage entre les aspirations et la réalité. L'analyse des textes de loi fait apparaître une législation inadapté et difficilement applicable. Seules les initiatives innovantes permettront de sortir d'une situation de leurre.***

**HISTOIRIQUE DE LA LEGISLATION**

L'intérêt que portent les hommes politiques à l'insertion profession­nelle des personnes handicapées ne date pas d'hier. Les premières mesures de reclassement profes­sionnel ont concerné les victimes de la guerre de 14-18. Les lois du 31 mars 1919 et du 26 avril 24 ont organisé les modalité d'accès au travail social des mutilés de guerre, notamment par le bénéfice d'une obligation d'emploi de 10% et du droit à la rééducation profession­nelle. La loi du 14 mai 1930 a étendu ces mesures aux accidentés du travail et la loi Cordonnier du 2 août 1949 contient des mesures de réinsertion sociale en faveur des grands infirmes et anciens mala­des. Mais ce sont les lois du 23 novembre 1957 puis du 30 juin 1975 (dite loi d'orientation) qui marquè­rent une étape importante de la politique étatique d'insertion pro­fessionnelle des personnes handi­capées. Pour chacune de ces deux lois il fut constaté qu'elles étaient peu efficaces, difficiles à mettre en oeuvre et de ce fait peu (voir pas) appliquées. Pourtant la loi d'orien­tation de 1975 a créé de façon durable les bases de reconnais­sance sociale et professionnelle des personnes handicapées; mais a surtout développé le secteur pro­tégé (CAT, Atelier Protégé).

PEPS No 35 Nov-Déc 90

16

**INSERTION EN**

**MILIEU ORDINAIRE**

L'insertion professionnelle en mi­lieu ordinaire a subi un échec cuisant. Dans le monde de l'entreprise, l'homme politique ne fait pas la loi: l'obligation d'emploi n'est pas respectée car peu contrôlée. les incitations à l'emploi (incitations es­sentiellement financières) peu efficaces. Le travailleur handicapé reste peu intéressant pour les patrons: c'est une personne à risque et dans le monde de l'entreprise chaque risque est pesé, étudié et évité dans la mesure du possible. Tel chef d'entreprise face à la pro­position faite par un prospecteur placier spécialisé, d'un candidat com­pétent à un poste de travail, mais présentant un handicap, répondra embarrassé que le "candidat ris­que de ne pas être polyvalent, risque de ne pas être assez rapide, risque l'accident du travail (la bête noir des patrons!), risque d'être absent pour des raisons de santé..." et déclinera la proposition. Face à cela que peut faire le législateur ? Les gouvernement se succèdent, la pres­sion des grandes associations de personnes handicapées reste cons­tante, insistante (il faut reconnaî­tre que sans ces associations, l'in­sertion professionnelle des person­nes handicapées serait de nos jours le moindre des soucis de ceux qui nous gouvernent). Alors on parle de réforme en profondeur? des bilans sont dressés des textes précédents et le 10 juillet 1987 une nouvelle loi voit le jour. Elle "tend a créer une dynamique en faveur de l'ac­cès à l'emploi des travailleurs han­dicapés en prenant en compte les contraintes économiques des employeurs, et en les associant pleinement à la politique qui leur est proposée (exposé des motifs). vaste programme...

**1987... UN ESPOIR?**

Celle loi propose des mesures par­

ticulières concernant l'apprentis­sage, la formation des personnes handicapées, des aides financiè­res pour l'aménagement des postes de travail, compensation des charges supplémentaires d'encadrement, abattement de salaire. Mais sur­tout elle rénove l'obligation d'em­ploi et redéfinit les catégories bé­néficiaires. Les entreprises du secteur privé et public employant au moins 20 salariés sont tenues d'employer 6% de travailleurs handicapés. Il est prévu un pour­centage de 3% en 1988, 4% en 1989...). Elles ont cependant diver­ses solutions de substitution à cette obligation:

* Conclure un contrat de sous-trai­tance avec le secteur protégé
* Appliquer un accord collectif pré­voyant un programme annuel ou

Un premier plan bilan a été effec­tué pour l'année 1988 et déposé auprès du parlement par le minis­tre du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle début 1990. Il fait état dans le secteur privé de 224.000 travailleurs em­ployés dans les établissements as­sujettis, soit un taux moyen d'em­ploi de 3,3%. 13% de l'ensemble des établissements assujettis a pas­sé des contrats de sous-traitance

Il ressort de ce rapport que beau­coup d'entreprises se sont libé­rées de leur obligation en versant une contribution à l'AGEFIPH, ce qui fait dire à Monsieur SOISSON "qu'un effort de recrutement s'im­pose de la part des employeurs assujettis" faute de quoi l'obliga­tion d'emploi se résoudra en des contributions supplémentaires de fonds, "au lieu de se traduire par des progrès directes et effectifs de

pluriannuel en faveur des travailleurs handicapés

- Verser pour chaque emploi non pourvu, une contribution à un fond de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés (in­novation majeur de la loi).

Tout employeur du secteur privé adressera chaque année à l'admi­nistration une déclaration relative aux emplois par les personnes han­dicapées accompagnée de la jus­tification d'une des possibilité d'exonération de l'obligation d'em­ploi. Les entreprises qui ne res­pecteront pas cette obligation d'em­ploi seront soumises au versement d'une pénalité. Celle loi est entrée en vigueur le 1er janvier 1988 et a été complétée de deux décrets (janvier 1988), deux arrêtés (mars 1988), une circulaire d'application (mars 1988).

avec des CAT, ateliers protégés, centres de distribution à domicile. 28,5% de l'ensemble des assujet­tis a versé une contribution à l'AGE-FIPH (Association de Gestion du Fond pour l'Insertion Professionnelle des Handicapés) qui a recueilli 320 millions de Francs. Dans le secteur public 3,6% de bénéficiaires ont été embauchés dans l'administration de l'état et 4% dans les établissements du secteur hospitalier.

l'insertion professionnelle des han­dicapés". Et le ministre du travail espère beaucoup dans les accords d'entreprise ou de branche, inscri­vant l'effort d'insertion dans la durée par "un programme d'embauche, de formation ou d'adaptation aux mutations technologiques". des ins­tructions vont être données aux di­recteurs départementaux de travail et de l'emploi pour qu'il incitent les employeurs, au moment de la dé-

**LA LOI DU 10 JUILLET**

**LES ENTREPRISES EN ONT VU D'AUTRES**

**ENERGIE DEVELOPPEE PAR LES POUVOIRS PUBLICS**

PEPS No 35 Nov-Déc 90

**DE L'HANDICAP**

**A L'INSERTION**

**UN SOUTIEN NECESSAIRE**

claration, à s'engager dans une telle démarche. Voeux pieux ?? Depuis l'AGEFIPH a signé avec l'AFPA le 9 février 1990 une con­vention de partenariat. Les 2 as­sociations se sont fixées pour objectif de réussir "Mille itinérai­res d'intégration de travailleurs handicapés. Le 4 avril dernier, elle a également signé une conven­tion nationale avec l'ANPE afin de mettre en commun leurs efforts pour améliorer l'intégration des tra­vailleurs handicapés dans les en­treprises. On peut reconnaître que des efforts sont faits, seront-ils suivis d'effets ??... La balle est dans le camp des entreprises mais de ce coté là rien ne laisse à penser qu'une modification des habitudes s'amorce à la suite de cette loi. Pour elles, rentabilité ne rime pas avec handicapé et si la loi de 1987 s'est fixée comme objectif de "responsabiliser" les employeurs, il serait certainement nécessaire de les "aider" quelque peu...

**PRATIQUER LE**

**LOBBING**

Soyons moderne et réaliste.... il est temps que les associations et tout ceux qui se sentent concernés par cette question, se mettent à pratiquer le "lobbing"() et infiltrent le monde de l'entreprise pour faire pression sur les politiques internes de celle-ci. Méthode peu utilisée en France mais qui peut porter ses fruits comme certaines expérien­ces le prouvent à l'étranger. Après tout il n'est pas rare de voir des entreprises pratiquer une politique d'insertion des personnes handica­pés parce que son directeur ou tel membre de son conseil d'adminis­tration est plus particulièrement (voir personnellement) touché par un pro­blème d'handicap.

Pression, législation, sensibilisation, sont peut-être les ingrédients pour réussir l'insertion...

***La notion d'handicap recouvre des réalités hétérogènes qu'il convient de distinguer. Cette énumération permet de montrer que les capacités et les dépendances auquel l'handicapé doit faire face sont variables. L'intégration et l'insertion professionnelle des handicapés seront abordés sous l'atIgle du rapport socid dans lequel s'inscrit l'handicap.***

L'insertion passe donc par un soutien différencié. Le rôle et la place des travailleurs sociaux dans ce projet d'insertion sont essentiels.

Si une personne vient te voir et te dis "j'ai faim", donnes lui un poisson. Si le lendemain elle te réclame à manger, rassasies la. Si le Sème jour, elle te redemande de l'aide pour apaiser sa faim, apprends lui à pécher.

Cette célèbre histoire peut illustrer le débat sur l'insertion socio-profession-nelle des handicapés. L'analyse peut paraître obscure; cet aphorisme sur la relation d'aide, introduit cependant, de façon imagée, le débat sur l'inser­tion: offrir la possibilité, à une per­sonne dépendante, voir démunie, des outils adaptés qui lui permettront, selon ses capacités, d'être moins dépen­dante. La relation qui existe entre les deux personnages aurait pu trouver une issue moins "favorable". En ef­fet, celui qui occupe une position d'assisté aurait pu être maintenu dans cette relation de dépendance et avoir, petit à petit, un statut "d'handicapé". A y regarder de plus prés, l'analogie ne peut être soutenue longtemps sans s'orienter vers la dialectique hégé­lienne du Maître et de l'Esclave; ce n'est plus mon propos.

Essayons d'y voir un peu plus clair. Handicap, insertion, autonomie, des mots qui sont trop souvent "disso­nants" dans les propos de ceux qui les agitent ou les utilisent à leur profit. En effet, parler "sur" l'insertion des handicapés est plus aisé que d'es­sayer de la mettre en acte. Au delà des assertions de la langue de bois, voici des concepts qui recouvrent des situation et des analyses différentes. Problème de langage ? pas unique­ment ....

**Par Eric AUGER**

Asitant social

PEPS No 35 Nov-Déc 90

|  |  |
| --- | --- |
|  | .‘re |
| L'iNs |

18

**NOUS SOMMES TOUS DES HANDICAPES**

La notion de handicapa évolué dans le langage et dans la législation. Elle a remplacé, après la loi de 1957, le terme d'infirme et d'inadapté, pour venir englober des situations variées. Pourtant la "diversité de l'origine des handicapés, de ses manifestation et de ses implications finit par estomper des contours de la définition du han­dicap'.

Différentes situations peuvent être à l'origine d'un handicap. Le contexte culturel, une origine sociale, une lan­gue.. peuvent être source de handi­cap. Les handicaps peuvent avoir pour origine une maladie, une ano­malie congénitale, etc...

On distingue classiquement, les concepts de déficience, d'incapacité et d'handicap. La déficience traduit l'aspect anatomique et médical d'une situation; elle relève le plus souvent des services médicaux. L'incapacité est objectivée par une limitation d'une aptitude à s'acquitter d'une activité. L'aspect fonctionnel du concept a permis d'élaborer des échelles de performances et a été utilisé en matière d'évaluation des soins. Les incapaci­tés relèvent le plus souvent des ser­vices de réadaptations.

Quant au concept d'handicap, il est défini comme un désavantage pour un sujet donné, résultant d'une défi­cience ou d'une incapacité et qui l'em­pêche de s'acquitter d'une fonction. A noter que certaines déficiences n'entraînent ni incapacité ni handi­cap. Le concept d'handicap recouvre des réalités hétérogènes et des si­tuations cliniques forts différentes. Il apparaît de fait comme une donnée sociale et non médicale. Il ressort de l'action sociale; la contribution des travailleurs sociaux y est essentielle. Au terme de cette rapide distinction conceptuelle, il convient d'en ajouter une autre: celle qui différencie le handicap de l'handicapé. Le handi­cap étant la conséquence d'une inca­pacité ou d'une déficience partielle ou totale, tandis que le handicapé est le statut du sujet subissant un handi­cap. A remarquer que selon les cir­constances qui seront à l'origine de l'handicap (guerre, travail, accident de la route, maladie..) la personne handicapée n'aura pas les mêmes avantages. La législation en vigueur témoigne plus de "reconnaissance" aux soldats invalides qu'aux acciden-

tés de la route. L'ordre des priorités pour les places assises dans les trans­port en commun nous en donne un exemple cinglant!

Distinguer l'handicap de la personne handicapée permet de montrer, par exemple, qu'avec un même handi­cap, une personne peut être handi­capée différemment d'une autre per­sonne car l'un ne présentera pas les mêmes aptitudes que l'autre, l'un assumera son handicap et le vivra de façon moins invalidante que l'autre. Il y a donc une interaction entre l'handi-cap, l'handicapé et son environne­ment.

L'handicap n'est pas seulement l'ad­dition d'une série de déficiences qui provoqueront une incapacité "dura­ble" mais il est un processus évolutif et dynamique. L'handicap et avant tout un rapport social le rôle joué par l'environnement est fondamental puisqu'il peut atténuer ou majorer les effets d'une déficience ou d'une inca­pacité.

L'handicap de situation dépend de l'environnement proche du sujet. Il est la mise en relation de l'handicap avec une situation concrète: accessi­bilité des lieux par exemple. Il consti­tue, de fait, une difficulté supplémen-

Comme le montre M. JAEGGER(2) le glissement insidieux du concept de malade mental vers celui d'handicap mental aboutit à un amalgame qui repose la question du rapport entre maladie et handicap, entre classifica­tion psychiatrique et classification des handicaps; définir le handicap comme conséquence de la maladie, ce n'est pas distinguer "handicap social et inadaptation (ou désadaptation ) sociale". Puisque "l'handicap est dé­fini comme un préjudice social (..), il est inaproprié de qualifier un handi­cap de mental" 2. Employer indiffé­remment les termes de handicap mental et de maladie mentale équi­vaut à amalgamer une situation clini­que dynamique (mais relative aussi, compte tenu des phénomènes de chronicité de la maladie mentale) à un "état" statique. En effet„Si la chro­nicité des psychoses "au long court" est une réalité qui devient forcément handicapante, tous leè malades mentaux ne sont pas des'handicapés de la même façon mais présentent plutôt une fragilité et une incapacité relative selon leur pathologie. Le

taire que rencontre la personne dans l'élaboration de son projet social". Sur un autre plan, la notion d'handi-cap participe à une présentation que l'on a du handicapé. Celle-ci oscille entre une attitude paternaliste et une certaine dénégation, qui peuvent se comprendre comme une forme de vulnérabilité de l'autre que l'on se refuse à reconnaître en soi-même et contre laquelle on se défend.

Il y a aussi l'image que l'handicapé a de lui même et des difficultés identifi-catoires qu'il peut rencontrer.

Dernier aspect, et non des moindres, que soulève ce concept est celui de la classification utilisée et des critè­res d'évaluation de l'invalidité; pro­blème épistémologique, voir noso-graphique .

Nous venons de voir que la notion d 'handicap et un concept pluriel qui est difficilement résumable sous peine d'en livrer une définition "réductrice". Les facettes soulevées ont le mérite de montrer que le débat n'est pas simple. Il commence peut être par les mots que l'on utilise parfois abusive­ment et se poursuit certainement pour une redéfinition du cadre concept auquel il fait référence.

malade mental est surtout un handi­capé social. La différence n'est pas simplement une question de vocabu­laire; elle a des conséquences sur le problème de la prise en charge entre le sanitaire et le social, c'est à dire entre la sécurité sociale et l'aide sociale. La loi dite d'orientation de 75 a fait basculer la pathologie mentale dans le champ de l'handicap puisque le "fou" peut bénéficier de l'allocation aux adultes handicapés (A.A.H); aide financière utile mais qui consacre le glissement dont nous avons parlé. Inversement, nous pouvons remar­quer que l'handicap social a été en quelque sorte médicalisé, puisque l'AAH attribuée au titre de l'impossibi­lité de se procurer un emploi est de plus en plus fréquente: l'augmenta­tion des bénéficiaires a été multipliée par quatre depuis 1986, aux "bénéfi­ces" des S.D.F et aux personnes en voie de clochardisation... Le R.M.I. aura le "mérite de "clarifier" la situa­tion handicapante qui résulte d'un processus social, mais il consacre d'une façon détournée, une classifi­cation nouvelle qui est "l'handicap

**MALADIE MENTALE ET HANDICAP MENTAL**

PEPS No 35 Nov-Déc 90

social" .

Sur le terrain, les situations se pré­sentent dans leur opacité et leur urgence et la simplicité du raisonne­ment ne permet pas de résoudre les difficultés immédiates; les travailleurs sociaux sont bien placés pour le savoir. Ainsi, pour une personne qui est en voie de clochardisation, compte tenu de sa personnalité et des symptômes psychiatriques associés, le choix entre le bénéfice du R.M.I. ou de l'A.A.H. n'est pas si simple.

L'autre sujet épineux, est celui de l'évaluation de l'handicap; qu'est ce que cela veut dire que d'attribuer une carte d'invalidité à titre définitif ? Il n'est pas superflu de rappeler que le critère retenu pour apprécier l'handi-cap est celui du code des pensions militaires d'invalidité. Ainsi, certains débiles légers se voient "marqués" d'une incurabilité alors que leur capa­cité à affronter la réalité sociale est peut être limitée mais possible. L'image de soi de l'handicapé aboutit alors à ce qu'il revendique ses déficiences comme un droit, marquées dans son identité. Nous verrons que les consé­quences sur l'insertion et l'intégration ne sont pas "neutres".

Si l'handicap s'inscrit dans un rapport social, le travailleur social peut aider l'handicapé à sortir de l'exclusion à laquelle il est trop souvent confronté . Ainsi, il peut soutenir dans ses démarches auprès des administra­tions et lui permettre, le cas échéant de recouvrir ses droits.

Si l'approche assistancielle de l'han-dicap est nécessaire, elle est insuffi­sante et limitative. Certes la société a un devoir d'assistance vis à vis des personnes qui ne peuvent participer à "l'effort collectif", mais elle a aussi un devoir d'intégration, sous peine d'en faire des citoyens d'exceptions, confinés dans une dépendance pas­sive. Dérive qui peut aboutir. ace que Goffman a appelle la "stigmatisation", qui ne peut être endiguée unique­ment par la législation. C'est plus au niveau des mentalités et des repré­sentations de la maladie mentale3 et du handicap que l'effort reste à faire. Le rôle du travailleur social, qu'il tra­vaille en psychiatrie ou en institutions médico-sociale, sera de proposer un travail d'articulation avec les autres institutions qui concourent à aider les handicapés. Le travail de liaison et d'articulation permettra une continui­té dans la prise en charge afin d'évi­ter un fractionnement relationnel.4

L'efficacité du travailleur social passe aussi par un recensement, long et patient, des structures existantes (encore trop peu nombreuses) et par l'établissement d'un réseau de rela-

L'insertion est à comprendre aussi comme un rapport social. Elle se pose de façon différente...; selon le type d'handicap et selon la personna­lité du handicapé; insérer veut dire faire partie de vaste programme! L'insertion socio-professionnelle des handicapés, c'est de permettre à chacun, selon ses capacités, de (re)trouver une place dans un échange social (qui ne passe pas obligatoire­ment par le travail). Cela suppose pour le sujet handicapé, d'accroître ses possibilités de faire appel à un réseau d'aide pour lui permettre une meilleure intégration.

On remarque que pour le malade mental, bien souvent la question qui se pose aux équipes soignantes, c'est d'essayer de remettre quelque chose en marche de l'ordre du désir réalisa­ble. Le désir du patient d'être inséré "être comme un tel, fait référence à un idéal de vie dont il est incapable de donner corps à ce désir"5 Ce qui abouti bien souvent à des choix "négatifs", le patient s'installant petit à petit dans une dépendance et une passivité, dont la difficulté d'insertion

On dit que l'insertion socio-profes-sionnelle du handicapé vise "l'auto­nomie". Ce concept présuppose trop souvent un individu "cartésien" fort et unifié, doué de raison; "bref, un sujet séparé, indépendant qui va conqué­rir le monde" 6. En fait l'autonomie est d'abord un lien social qui donnera lieu à un contrat social . Elle dépend du contexte (champ symbolique) dans lequel le sujet se trouve, et doit être relie à ses dépendances. La psycho­logie nous a montré que l'autonomie s'exprime dans le développement de l'enfant par une diffusion d'avec la mère, d'une situation de dépendance qui lui permettra un étayage; la dé­pendance est une nécessité qui est le point de départ possible d'une indé­pendance, par l'épreuve d'une sépa­ration et d'un renoncement.

Analyser l'insertion à partir de ses dé­pendances et de ses difficultés per­met de comprendre qu'elle sera diffé­rente selon le handicap de chacun, selon les capacités que pourra met-

tions inter-institutionnelles qui per­mettront d'assurer un tue plus effi­cace.

des "psychotiques passifs", car leur dépendance est en quelque sorte "une énorme demande qui veut tout"6 Si le patient ne fait rien, l'inactivité deviendra petit à petit un élément pathogène en soi, pouvant créer un traumatisme et un facteur d'aggrava­tion du sentiment de dévalorisation de soi

C'est le débat sous jacent de l'hôpital psychiatrique, concu comme lieu de vie ou comme lieu de soin ? c'est aussi la question du partage entre le soin et le travail: où commence le travail, où fini le soin ?

Il est vrai que la logique de l'assu­rance maladie conduit plus à privilé­gier les soins au détriment de la pré­vention et de la réinsertion. Déséqui­libre au bénéfice de l'intra-hospitalier qui gère la plupart de la dotation globale, au détriment des structures extra-hospitalières.

Heureusement, la loi de sectorisation de 857 est venue instituer une conti­nuité entre l'intra et l'extra-hospita­lier, où le secteur psychiatrique reste le noeud d articulation.

tre en oeuvre le sujet. Bref, donner le sentiment d'utilité sociale en lui réap­prenant à faire partie de... L'autono­mie ne peut être que partielle car elle est toujours à reconstruire.

Ce détour n'était pas superflu; l'inser­tion passe avant tout par un soutien individualisé selon l'handicap et l'han-dicapé.

Parler d'insertion c'est d'abord s'in­terroger sur l'intégration dans un espace social. Il sera, souvent diffé­rent de celui qu'ont connu ceux qui ont eu une longue "carrière" psychia­trique et pour lesquels un projet d'in­sertion est élaboré.

Quant à l'handicapé physique, il a fallu attendre longtemps pour que la cité "s'ouvre" et que soient aména­gées des entrées pour les fauteuils roulants. L'accessibilité des lieux reste une des premières pierres à mettre en place pour qu'il puisse sortir en partie, de leur isolements

Les travailleurs sociaux ont un rôle important dans l'état des lieux à faire.

**CHACUN SELON SES DEPENDANCES...**

19

**A CHACUN SELON SES CAPACITES**

PEPS No 35 Nov-Déc 90

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Mrrre-ebnYrieZeir |  |  |  |
|  | **ERT N: U U IEN S** |  |
|  |  |  |

20

Ce sont eux qui aideront l'handicapé à trouver un service d'aide a domi­cile, c'est encore eux qui l'accompa­gneront dans une démarche de soin, psychothérapique; c'est surtout eux qui le conseilleront dans la gestion de son budget, qui solliciteront des de­mandes ponctuelles d'aides financiè­res ou qui le soutiendront dans une demande de logement.

L'assistant social ou l'éducateur pré­sents dans l'Equipe de Préparation et de Suite au Reclassement (E.P.S.R.) ont un rôle majeur: conseil et orienta­tion en vue de rechercher un poste de travail compatible avec les capaci­tés du demandeur. Dans le service d'accompagnement, ils assurent un travail de soutien, de conseil et de "guide" au niveau de la vie pratique, des loisirs et du réseau de relation de l'handicapé

Pour beaucoup d'handicapés, l'inser­tion de limite souvent à une intégra­tion sociale, En effet. l'écart entre la capacité du sujet et l'exigence du poste de travail, réduit les candidatu­res. l'éventail des situations est telle­ment variable selon l'handicap du sujet, qu'il est nécessaire de définir la popu­lation à laquelle on s'adresse, sans quoi le cadre du débat devient telle­ment vague que parler d'insertion relève de la rhétorique ou de l'idéali­sation .

Une des taches du travail d'insertion, c'est de "restaurer" un réseau de solidarité autour de la personne con­cernée; cela consistera à retrouver relations de proximité avec la famille, les voisins, à obtenir une place en foyer ou en appartement "thérapeuti­que" ou encore de participer à des activités de soins comme médiation thérapeutique. Autant de projets que de cas de figures! Les politiques loca­les d'insertion relatives aux bénéfi­ciaires du R.M.I. ont montrées 9 que la difficulté majeure est l'exclusion, la non appartenance avec un réseau dont les membres ont des relations avec le monde du travail.

Le rôle du travail dans l'identité so­ciale est importante. Il représente pour l'homme l'expression de soi dans la société. L'handicapé (tout comme la chômeur) privé ou indapable de se procurer un emploi fait l'expérience d'une marginalisation sociale . Le travail est valorisé comme uhe norme; "tra­vailler, c'est s'inscrire dans la société pour y jouer un rôle, c'est être recon­nu et c'est enfin un facteur de stabili­té qui Contribue à structurer le temps

et les échanges " i°

Pour ceux qui ont travaillé, la perte du travail fonctionne comme une mise à l'écart de la société . Privée de ses points de repères, la personne est fragilisée et se sent démunie, pou­vant entraîner, selon la durée du chômage, successivement, une dé­motivation, un sentiment de honte et de solitude.

Le droit à l'emploi des personnes handicapées se limite bien souvent à celui des structures de travail proté­gés (C.A.T ou Ateliers protégés). Plus rares sont les expériences d'intégra­tion dans milieu professionnel. C'est normal; c'est ce que l'on a appelé les "CAT sans murs", postes détachés dans des unités de travail d'entrepri­ses ordinaires. Le droit à l'emploi pour les personnes handicapées, malgré la législation récente, reste un leurre . Jusqu'à aujourd'hui, le déficit du nombre en CAT, par rap­port aux demandes formulées, étaient très important. l'évolution de la popu­lation accueillie a changé au profit d'une "sélection" par le "haut".

Ainsi, les sujets fortement handica­pés sont actuellement orientés vers des foyers occupationnels de jour, sorte de "classe inférieure" financés, par le département!

La programmation pluriannuelle à signée le 8 nov. 89 et prévue pour les 4 années à venir (90-91) devrait per­mettre la création de plusieurs mil­liers de places nouvelles en CAT et Ateliers protégés et le développe­ment des ateliers intégrés".

Au delà des emplois protégés, la première évidence est que nous sommes dans une société de sous emploi; la compétition est plus grande et les postes de travail qui étaient répudiés hier (occupés parfois na­guère par des handicapés) conten­tent aujourd'hui le demandeur d'em­ploi sans qualification.

L'obligation d'emploi "réservé" s'ins­crit dans une législation incohérente qui ne tient pas compte de l'adéqua­tion emploi-handicap et aboutit à ce que la législation soit inapplicable. De plus, si le refus de l'employeur reste motivé, l'amende reste dérisoire. Notre société a surtout mis l'accent sur le droit à des ressources com­pensatrices et à des soins, au détri­ment de l'intégration professionnelle des handicapés pour laquelle, si elle n'y est pas hostile, elle n'en donne pas les moyens. Critiquer les circuits ségrégatifs des structures de travail

protégés permet tout au plus d'imagi­ner une alternative, mais récuser ces établissements équivaut à nier les difficultés des personnes qui les fréquentent, à oublier leur vulnérabilité"12

Le travailleur social, de par sa con­naissance du terrain est la personne la mieux placée pour opérer ce travail de liaison entre les différentes institu­tions périphériques, concourant à l'admission pour un emploi protégé: COTOREP, DASS, Mairie, Associa­tions, etc... Sa démarche est fondée sur un diagnostic social; c'est une dé­marche d'accompagnement13 de l'han-dicapé.

Au terme de cette article, nous avons essayé de dégager les difficultés sous jacentes au débat sur l'intégration professionnelle des handicapés. Il s'agit maintenant de réfléchir à d'au­tres possibilités combinatoires entre le milieu "normal" et le milieu "proté­gé" afin que l'intégration ou l'insertion ne soit pas un vain mot. Le chemin qui reste à faire est énorme. des expériences innovantes font leur ap­parition: gageons qu'elles se multi­plieront

■

4L'hôpital à Pai4:- 1982 No 67 p.:48 :ZRevue NERVURE, tome Il, no 8,::p 18, Nov. 89, article de M. JAEGGER

.:1QDELET Talle et représentation Sadaie", Ed E

1. p,::RAMBAUDRélnsertIon:soCia4pro-

.

fe$.1prinelle::mise en place done prati

qt•W', 1;:,:,INFDRMATIQNS   
QUE,:janvier 88i P 73

1. EpaSéaci: Pr DIATKINE dans un de bat Interneau "Xill": gir la déSitiSertion relnsertion déshabilitation ô Loi ha 851468aù 31/12/85 relative a

sectorisation' psychiatrique

7. Intervention:E de mme psychosociologue au journée des cheffiée en JUIn 90 a 1.0NÏ11.017re

A.Ë,1-k:idti 20/01/89.01:1SUrld Charte: "Ville et handicap

et:U.edu:26 mai 89: Jourriardes:PyChair4u0S, no 34,

Fey. 86, dassier sur ledifiôrhadià

A.8:1-1. du 10/11/89 et OU 05/10/90, Nci.:379 du 26/06/90

:12. article de::P;:RAMBAUD déjà dité 13.::AS;H. du 26 :mal: f39, p 9.::"Santé mentale pratiqUede part et d'autre: de la manche'YF. GAILLARD

PEPS No 35 Nov-Déc 90

**L'AVEUGLE ET**

**LE MONDE**

**DU TRAVAIL**

HISTOIRE D'UNE EXCLUSION

veau l'aveugle ale choix entre: entre­prendre un cycle universitaire long DEA, doctorat..) car il s'agit d'être le meilleur, sinon pas de salut! Tout le monde sait que l'université ne pré­pare pas à un métier, qui plus est quand on est handicap; ou le choix se portera sur des formations directe­ment monnayables sur le marché de l'emploi: kiné, informaticien.

Mais à ce niveau du chemin nous avons déjà poussé les 9/10 des aveu­gles sur les voies de garage... L'infor­matique, si elle a apporté beaucoup d'aide dans le quotidien de l'aveugle, du point de vue professionnel elle n'a pas permis de créer des emplois d'un moyen niveau scolaire pour ces handicaps.

**Par Laurence CUETTE**

Assistante Sociale

***L'imaginaire social habille bien souvent l'aveugle d'un statut d'handicapé qu'il s'agit de protéger et d'aider afin de compenser l'obscurité maléfique dans laquelle il est plongé. Si l'un des objectifs des Sociétés d'Assistance aux Aveugles du siècle dernier, était de leur donner une instruction et un métier manuel, force est de constater qu'aujourd'hui, la majorité des aveugle sont exclus du marche du travail, faute en partie d'une formation adaptée et d'une crainte des entreprises.***

Dans le monde des handicapés, l'aveu­gle a toujours eu une place quelque peu privilégiée. Les associations d'aveugles ont su très tôt être très revendicatives et réussir à ce que la législation leur soit plus favorable. L'aveugle que l'on croise dans la rue, dans les magasins, même au cinéma avec sa canne ou son chien nous semble assez proche et bien adapté au monde, mais lorsqu'il s'agit de formation professionnelle et d'emploi, l'aveugle devient malchanceux.

Assistante sociale dans une institu­tion pour aveugles quelles perspecti­ves puis-je présenter aux jeunes aveu­gles quant à leur avenir profession­nel? C'est presque d'une simplicité déconcertante:

- En deçà d'un niveau scolaire 4ème, 3ème aucune possibilité de forma­tion pouvant déboucher sur un em­ploi en milieu ordinaire. Au mieux une formation en chaiserie (cannage, paillage) sera monnayable en CAT ou Atelier Protégé souvent spéciali­sés.

- Pour des jeunes ayant atteint un ni­veau lycée sans pour autant préten­dre passer le bac, les formations pro­fessionnelles spécialisées sont de­puis des dizaines d'années, toujours les mêmes: secrétariat, standardiste, accordeur de piano. IL est flagrant que ces formations sont de celles dont les débouchés se font de plus en plus rares (standard électronique, se­crétariat à missions multiples....

- Pour les bacheliers, ne croyez pas que les choses soient réglées. Il est curieux de s'apercevoir qu'à ce ni-

**UN AVENIR DIFFICILE**

Des recherches ont été faites pour tenter d'élargir la panoplie des forma­tions accessibles aux aveugles. Mais les expériences recueillis font appa­raître l'aspect exceptionnel de telle ou telle insertion.

Toutes ces difficultés se focalisent en particulier sur les aveugles complets, de longue date (voire de naissance) car pour eux l'insertion profession­nelle ne peux se faire que grâce à une insertion sociale parfaitement réussie et une autonomie difficile à acquérir: autonomie dans les trans­ports, dans la vie quotidienne... So­cialisation, sociabilité aurais-je envie de dire car l'aveugle même très auto­nome aura toujours besoin de l'aide d'un voyant pour certains actes pro­fessionnels ou personnels et cette aide il lui faudra souvent savoir la demander. Et il n'est pas du tout facile de savoir demander de l'aide... Et les aveugles récents?... accidents, maladies évolutives qui frappent l'adulte au milieu de sa carrière pro­fessionnelle: Après la rééducation nécessaire à l'adaptation à ce nouvel état, l'aveugle récent va intégrer un centre de formation professionnelle spécialisé afin d'apprendre le braille et intégrer éventuellement les diffé­rentes formations citées précédem­ment. Peu d'entre eux retrouve leur emploi (avec des aménagements) ou même un emploi autre au sein de l'entreprise.

Quant à moi, je vois arriver des can­didatures pour notre CAT, d'hommes

PEPS No 35 Nov-Déc 90

**AVEUGLE ET M**

issus des métiers du bâtiment, ca­mionneurs, ouvriers... Quel dilemme au moment de l'embauche: ces hommes ont pour nous une capacité de travail normale, n'ont pas de trou­bles associés à la cécité (comme la plupart des travailleurs de CAT), mais n'ont aucun avenir professionnel autre que le CAT. Parfois l'embauche est acceptée pour des raisons sociales (personne étrangère sans allocation par exemple) et lorsque je le vois à son poste de travail, capable de tout faire, prendre des initiatives... Il me vient à rêver que cet homme peut faire la même chose au sein d'une entreprise:

Des emplois non qualifiés dans le mi­lieu ordinaire de travail, ça existe non ?... mais le contexte économique est tel, les entreprises peu (voir pas) intéressées par l'embauche d'un handicapé craignent l'aveugle comme risque d'accidents du travail.

Je me bats depuis 6 ans pour faire accepter des aveugles dans des CAT non spécialisés pour aveugles, sans grand succès... Les raisons invoquées sont les mêmes: "ne peuvent pas faire les différents travaux, risquent des accidents..."

Car c'est bien de l'aveugle que l'on plaint ou que l'on admire déambulant dans les rue avec sa canne ou son chien dont on parle; C'est le même aveugle qui tout à coup fait peur aux directeurs de CAT comme aux chefs d'entreprises; Car il est déroutant: que peut-il faire? que ne peut-il pas faire ?

Cette jeune femme aveugle très au­tonome aura besoin de l'aide d'une amie pour acheter ses vêtements afin d'assortir les couleurs. Autonome? dépendant? Et le pas est très vite franchi d'imaginer à la place de l'aveu­gle ce qu'il peut faire et ce qu'il ne peut pas faire : il vit seul en apparte­ment, prend seul les transports en commun, mais ne peut pas travailler sur telle machine, faire tels travaux, se repérer dans les locaux....

Mais la plupart du temps, les raisons du refus ne sont même pas données. Une dernière chose:

un aveugle qui ne travaille pas per­çoit une allocation adulte handicap AAH ) de 2930F et une allocation compensatrice de 3915F soit 6845F non imposables par mois. De quoi décourager les plus intéressés par un emploi salarié si difficile à trou­ver...

■

***Pour Mr Zribi, auteur du livre "Vers une psychothérapie sociale", l'insertion professionnelle des handicapées n'est pas un vain mot. Pour rendre compte de son expérience, il nous expose les réalisations et les possibilités existantes en matière d'insertion en milieu ordinaire.***

**Gérard Zribi:** J'ai une formation d'édu­cateur que j'ai complété par un docto­rat de psychologie à l'age de 40 ans! J'ai été longtemps directeur du CAT de Champigny Sur Marne et des struc­tures d'hébergement de l'association; depuis peu, je suis directeur de mon association, l'AFA.ACR. Je me con­sidère cependant avant tout comme un travailleurs social; c'est à dire que j'essaie de trouver des réponses ap­propriées en fonction de l'environne­ment, pour des personnes handica­pées. Avec mes collègues de travàil, nous avons développé, à partir des besoins des "usagers", des formules d'aides qui ont intéressées les pou­voirs publics. En 1983, on m'a de­mandé d'être chargé de mission à la Direction de l'Action Social (Ministère des Affaires Sociales) pour faire un rapport sur la modernisation du tra­vail protégé. En 1984, j'ai été recruté par G. DUFOIS pour m'occuper des réponses innovantes en matière d'in­tégration des handicapés. En 1989, Mr GILLIBERT m'a demandé de re­joindre son cabinet pour m'occuper, à titre de conseiller technique, des problèmes d'établissement, de res­sources et d'ouverture du travail protégé. En juillet de cette année, j'ai démissionné de ce poste, pour me consacrer plus à fond au travail de terrain que j'occupe. Cependant, je reste chargé de mission sur l'emploi en milieu ordinaire, l'habitat et la vie social.

**Entretien avec Gérard Zribi**

**EXPERIENCE**

**D'INSERTION**

**EN MILIEU ORDINAIRE**

**PEPS - Eric AUGER: *Les lecteurs vous connaissent peu, pouvez vous vous présenter ?***

**PEPS: *Si l'on peut résumer votre par­cours, vous avez fait beaucoup de "ter­rain" et de temps à autre, vous avez été***

***sollicité par un cabinet ministériel ?* G.Z.:** Tout à fait. Si l'on veut que les

handicapés puissent vraiment vivre correctement, il faut être imaginatif dans notre métier et mêler l'expé­rience sans cesse à la réflexion. Prenons l'exemple du vieillissement

PEPS No 35 Nov-Déc 90

de la population des handicapés; avec mon équipe, nous avons effectué un travail de recherche sur ce problème. Nous avons voulu montrer qu'à tra­vers des idées fausses sur ce sujet, on peut réinstitutionnaliser les handi­capés et les remettre dans des struc­tures chronicisantes, fermées. Il s'agit

**G.Z.:** Notre CAT s'est développé par étape. Il compte actuellement 106 travailleurs handicapés, dont 50 tra­vaillent en milieu ordinaire, chez des artisans, dans des entreprises ou pour le compte des communes. Les tra­vailleurs bénéficient d'un soutient modulé selon les besoins, par des éducateurs techniques. A noter que ces ouvriers sont rattachés adminis­trativement à notre CAT. On a parler de "CAT sans murs", mais expres­sion était qualifiée d'idéologique, emprunté d'une philosophie utopiste. A la différence des auteurs qui polé­miquent sue ce sujet, ce que nous af­firmons, nous avons le mérite de le réaliser; c'est observable par tout le monde. Bien évidemment, notre ex­périence de CAT est une réalité en mouvement. Nous avons développé ce CAT par module. Nous n'avons

**G.Z.:** La première s'appelle Le Re­lais; c'est un service socio-réadapta-tif de jour crée en avril 1988 et intégré au budget de notre CAT. Nous som­mes partis du constat que beaucoup de psychotiques adultes qui n'ont pas travaillé en milieu ordinaire, sont orien­tés en CAT. Paradoxalement, nous avons utilisé le CAT pour qu'elles n'y arrivent pas. Je m'explique: pour ces personnes brisées, en rupture, nous avons essayé de donner une réponse différentes que celle apportée tradi­tionnellement par les CAT. Pendant 6 mois, ils bénéficient de réadaptation professionnelle, d'une remise à ni­veau scolaire, d'un soutien psycholo­gique, de réapprentissage sociaux. Après des années de longues mala­die, de décrochage social, de rupture

**G.Z.:** Nous avons beaucoup de mal à insérer les handicapés en entreprise car chacun à peur de l'autre. Nous avons crée une entreprise de service de type associatif, qui sert d'intermé­diaire entre les handicapés et les en­treprises. Les handicapés ont le sta­tut d'ouvrier de production et peuvent

au contraire de bien comprendre la double dépendance, celle liée à l'han-dicap et celle liée à l'âge afin de trouver des réponses appropriées, au lieu de se précipiter sur des cons­tructions d'équipement spécialisées qui ne feront qu'accroître leur ségré­gation.

pas voulu jouer à la fausse entreprise avec du vrai argent public. Le CAT est avant tout une équipement socio-réadaptatif. Il ne peut être une vraie entreprise, compte tenu de sa faible part d'autofinancement. Dans notre démarche, le paradoxe que nous avons constaté, c'est qu'en dévelop­pant une logique de travail social, on a rejoint le monde économique, en faisant de l'insertion progressive par le biais de la formation et du soutient pyscho-social. c'est en partant du besoin des usagers et en dévelop­pant les apprentissage sociaux, l'en­traînement professionnel, les stages en entreprise, les entretiens psycho­logiques..., que nous avons avons pu mettre en place des emplois semi-protégés, parvenir à des intégrations. C'est une démarche propre au travail social.

personnelle, ces patient ne savent plus qui ils sont. Le service Relais les aide à se repérer, en les mettant en situation réelle. A cet effet, nous tra­vaillons en relation très étroite avec l'équipe de l'Equipe de Suite et de Préparation au Reclassement (E.P.S.R.) qui essai de trouver des solutions) à leur sortie du Relais. Grâce à cette mise en situation, la personne pourra mieux mesurer et apprécier son "projet social", la vie qu'elle veut mener. Les uns iront vi­vre chez eux, d'autres suivront un stage, d'autres encore fréquenteront un hôpital de jour, etc... L'insertion ne passe pas obligatoirement par le tra­vail mais par le choix que chacun pourra mener.

occuper des postes d'aide cuisinier, d'aide jardinier, d'ouvrier dans le car­tonnage, etc... Nous avons actuelle­ment 8 employés et nous avons le projet de créer 6 autres emplois. Avec l'E.P.I., les gens sortent du CAT et obtiennent par leur nouveau statut, des droits reconnus aux autres tra­

vailleurs alors que les travailleurs de CAT ne bénéficient d'aucun des prin­cipaux droit du code du travail!

**G.Z.:** A partir de quelle hypothèse de départ, nous mettons en place un projet ? c'est la pratique qui guide nos orientations. Nous théorisons à partir de la pratique, dans une sorte d'aller et retour

**G.Z.:** Comme conseiller technique de Mr Gillibert, j'ai participé à la discussion du protocole d'accord signé le 8 novembre 1989, entre l'état et les principales associations repré­sentatives des personnes handica­pés. ce protocole vise la création sur la période 90-93 d'une moyenne de 2700 places de CAT par an et de 900 places en ateliers protégés. Par comparaison, avant le plan GILLI-BERT, le nombre de places créées annuellement étaient de 1100 à 1400 pour les CAT et 500 pour les A.P. De

**EPS: *L'expérience de votre CAT est intéressante à de multiples ni-eaux,. pouvez vous nous la présenter ?***

**PEPS: *Depuis quelques années, vous avez développé   
d'autres structures...***

**PEPS: *Vous venez de créer une autre structure destinée à favoriser l'intégration des handicapés en milieu ordinaire?***

**PEPS: *Ne pensez vous pas que les réticences des entreprises à employer un travailleur han­dicapé constitue un frein à leur insertion.***

**G.Z.:** Ce sont les situations concrè­tes qui feront évoluer les mentalités; ce n'est pas seulement une campa­gne de presse à la T.V. qui modifiera les habitudes, mais c'est en mettant chacun des partenaires en situation. Une anecdote récente illustre com­ment des attitudes peuvent évoluer: une entreprise qui nous a demandé un détachement d'un travailleur em­ployé à part entière. Cette personne avait une déficience mentale accom­pagnée de troubles psychotiques. Il faut développer les situations con­crètes et apporter un soutien psycho­social indispensable aux personnes handicapées, faute de quoi l'insertion serait illusoire. Parler d'insertion sans tenir compte des difficultés et dépen­dances, ne peut que mener à l'échec. Notre raisonnement est simple; au lieu de créer un établissement pour chaque handicap, il suffit de propo­ser le soutient adéquat. Nous avons ainsi développé des petites commu­nautés de vie, de 8 personnes, des appartements autofinancés où vivent trois personnes. Nous appliquons toujours les mêmes principes de mise en place de réponses diversifiées et évolutives en fonction des multiples situations de dépendance et d'auto­nomie.

**PEPS: *Vous êtes très pragmatique ?***

**PEPS: *Peut-on parler d'insertion profession­nelle des handicapés quand on constate le défi­cit du nombre de places en CAT et les critères de recrutement de plus en plus sélectifs ?***

PEPS No 35 Nov-Déc 90

plus ces chiffres étaient remis en question chaque année. L'objectif du Cabinet GILLIBERT vise une politi­que globale: accroître les structures de travail protégé et en même temps, développer l'insertion en milieu ordi­naire; favoriser le droit au travail qui s'accompagne du droit au transport, au logement et à la formation profes­sionnelle. L'adoption d'un plan pluri­annuel sur 4 ans va permettre de

**G.Z.:** On constate des améliorations puisque les délais réduit de traite­ment des demandes ont été considé­rablement réduits. ils sont de 4 mois actuellement alors qu'ils étaient de 12 mois il y quelques années. Hormis cette évolution, il est clair que la COTOREP à cautionner la dégrada­tion du marché du travail en assurant un minimum vital à des gens ayant des difficultés sociales, par l'accrois­sement considérable des bénéficiai­res de l'AAH. La création du RMI devrait réduire cette inflation des demandes. Pour ce qui de l'orienta­tion, faute de moyens, les COTO-REP orientent par défaut. Faut-il allé­ger les taches de cette commission et en déléguer certaines à d'autres organismes? Je pense que les CO-TORE P fonctionneront bien quand il y aura suffisamment de réponses en matière d'insertion. Faute de solution intermédiaires, la marché des répon­ses étaient trop étroit et trop spécia­lisé. Avec le protocole d'accord, le développement des formes innovan­tes permettra en partie d'élargir les

planifier les besoins par les D.A.S.S. sans que cela soit remis en cause chaque année. L'autre innovation im­portante de ce protocole d'accord tient au fait que 25% des places de CAT et d'A.P. seront prioritairement affectées innovantes visant à favori­ser l'intégration en milieu ordinaire. Il s'agit de développer le détachement auprès des entreprises et d'y i im­planter des ateliers intégrés.

solutions en matière d'insertion. Nous avons en France, une orientation politique qui donne la priorité à l'inté­gration mais nous avons un outil, la loi d'orientation de 75, qui n'est pas suffisamment performant pour y ré­pondre et qui penche trop vers l'orien­tation en institution. Il s'agit de sortir de cette logique: institution ou inté­gration, et développer des solutions palliatives qui devront s'inscrire dans des relations contractuelles avec des évaluations. A cet égard, nous avons pas l'habitude de l'évaluation, nous n'avons trop tendance à croire que tout ce qui se rapporte au social au­rait une légitimité en soi. plus de 90% des CAT fonctionnent sur le même moule; c'est désespérément uniforme! Je pense qu'à chaque création d'éta­blissement, il faudrait contractualiser les accords entre les promoteurs et les pouvoirs publics pour favoriser l'évaluation et l'évolution des prati­ques institutionnelles. cela permet­trait notamment de diversifier les formules.

**G.Z.:** Les travailleurs sociaux ont un rôle majeur. ce sont sur eux que reposent le processus d'intégration. L'insertion des handicapés n'est pas possible sans une aide importante et un soutient approprié. Le travail so­cial, par un travail d'accompagne­ment et de réassurance, pourra re­donner confiance et aider l'handica-pé. Vis à vis de l'entreprise, il est un agent de liaison et un référent impor­tant. Malheureusement, force est de constater que les travailleurs sociaux, et plus particulièrement les éduca­teurs, se sont majoritairement désin­téressés des adultes handicapés et du travail de suite avec l'extérieur. Pour ma part, je pense qu'ils ont un rôle central à jouer de concepteur de projet, de médiateur et de suivi de projet. La présence des éducateurs dans les CAT est récente; il y a des postes nouveaux à occuper dans les services de suite et de reclassement et d'accompagnement. Les travailleurs sociaux doivent réfléchir à l'intégra­tion et à des cations de réadaptation des handicapés, sans quoi il n'y aura que des éducateurs techniques dans les CAT. Ceux-ci jouent un rôle pré­cieux et irremplaçable; mais la ri­chesse d'un établissement et d'un service repose aussi sur la pluridisci­plinarité. Il est incontestable qu'au­jourd'hui de nouveaux espaces pro­fessionnels s'ouvrent pour les tra­vailleurs sociaux.

**G.Z.:** Cette résistance est double: de la part de l'handicapé lui-même et de sa famille et de la part des entrepri­ses. Les parents qui ont un enfant handicapé qui travaille en milieu pro­tégé "classique", ont peur que le changement ne lui soit pas profitable. Ils réclament des garanties. pour l'han-dicapé lui-même, le changement est difficile. Quant aux entreprises, elles ne veulent pas assurer des problè­mes supplémentaires pour lesquels elles ne situent pas l'intérêt. Pour réussir l'intégration des handicapés, il faut arriver à répondre à ces résis­tances qui sont réelles, au lieu de les nier pas un discours volontariste. cela nécessite de répondre à ces bloca­ges multiples en rassurant les per­sonnes concernées, en donnant des garanties à chacun, en assurant le soutient nécessaire et en aidant les entreprises avec du personnel spé­cialisé afin de favoriser l'adaptation du travail handicapé.

**PEPS: *Quelle est la place que les travailleurs sociaux peuvent prendre, quel rôle peu­vent-ils jouer dans le processus d'intégra­tion professionnelle du handicapé ?***

**PEPS: *Quant nous constatons le mode de la rémunération du travailleur handicapés, n'aboutissons nous pas à une désinfection à l'effort?* G.Z.:** Dans la rémunération du tra­ des cadeaux aux entreprises mais de vailleur handicapé, il faut distinguer rééquilibrer le marché. Avant la ré­le salaire et le complément de reve­ forme des ressources des travailleurs nu. le salaire correspond à la force de CAT, les handicapés percevaient réelle de travail fournit par l'handica- une garantie de ressource et une pé. Actuellement, il correspond à 5% AAH qui atteignaient un montant com­du SMIC,; d'ici 4 ans, il devra attein­ pris entre 104 et 124% du SMIC. cela dre 15% du SMIC. ce changement à aboutissait à une désincitation à l'ef­une double conséquence sur les CAT: fort puisque l'augmentation de sa­ils devront d'une part avoir un raison­ laire conduisait à une baisse différen­nement économique et d'autre part tielle de la garantie de ressource. La ils devront faire payer le juste prix de réforme récente aboutit à des mon­leur production. Les CAT étant finan­ tant de revenus (garantie de ressour­cés à 90% par l'état, le prix des pres­ ces + AAH), compris entre 100 et tations produites n'avait pas été 110% du SMIC. cela est plus logique compétitif. Avec la forme actuelle, si l'on encourage l'intégration en mi­l'incitation économique sera plus lieu ordinaire de travail.

24 importante. Il s'agit non pas de faire

**PEPS: *Puisque nous parlons de réforme, ne devrait-on pas modifier le fonction­nement des COTOREP dont le rôle se limite trop souvent à une chambre d'enre­gistrement des demandes ?***

**PEPS: *Quand on parle d'orientation de travailleur handicapé, mesure-t-on suffi­samment les résistances de la part du patient et de son milieu familial, de son en-***

***vironnement social et du milieu professionnel?***

PEPS No 35 Nov-Déc 90

**Par Francesco SCUDERY**

Educateur Spécialisé

***Dans leur processus d'insertion professionnelle, les personnes sourdes rencontrent des difficultés qui sont avant tout d'ordre relationnel, leur déficience entraînant un handicap majeur: la communication. Beaucoup de postes de travail leur sont inaccessibles, soit par évidence, soit par " tradition " ou encore par manque de capacités dû à leur formation réduite.***

Une grande proportion d'adultes sourds est aujourd'hui en marge, dans le monde du travail, et on les retrouve souvent dans des postes mal rému­nérés et dans ceux dont la crois­sance est la plus lent et comme le constate le Centre de Promotion Sociale des Adultes Sourds (C.P.S.A.S.), un très grand nombre d'entre eux ne savent ni lire, ni écrire correctement le français. Face à cette situation, on pourrait déduire que les sourds sont des personnes aux ca­pacités intellectuelles réduites et cela n'étonnerait personne car nous som­mes tellement habitués à raisonner par clichés: handicap = infériorité.

**LA GUERRE DES SIGNES**

La réalité est bien différente. Les potentialités intellectuelles des sourds sont égales à celles de n'importe quel autre individu: ce qui les empêche d'atteindre des emplois plus valori­sants et mieux rémunérés est le sys­tème éducatif qui est resté en Eu­rope, depuis plus d'un siècle, axé sur une méthode d'enseignement ora-liste.

Cela date de 1880, année où les enseignants de toute l'Europe se réunirent à Milan pour décider de l'in­terdiction du langage gestuel dans les écoles de sourds au bénéfice d'un enseignement oraliste et donc d'une démutisation à tout prix. Voilà pour­quoi , à cause de cet " accident" historique, les personnes sourdes se retrouvent en marge, avec un fort sentiment d'exclusion par rapport à la société entendante qui continue à les voir dans leur différence et dans l'in-

différence. Depuis Milan, on a es­sayé d'effacer l'handicap créant ainsi d'autres handicaps: en refusant aux sourds leur spécificité, c'est à dire la-langue des signes, on a crée un ghetto de citoyens handicapés parce que ne pouvant exprimer pleinement toutes leurs potentialités. Si aujourd'hui les gestes ne sont plus interdits, on constate que la langue des signes ne fait toujours pas partie de l'enseigne­ment dans les écoles de sourds et, de même, on relève le faible nombre de professeurs sourds. Depuis son plus jeune âge, l'enfant entendant s'imprègne du langage du monde environnant développant ainsi ses capacités d'apprentissage et d'acqui­sition I pour l'enfant sourd, cette imprégnation n'existe pas dans bien des cas: il ne peut, ni jongler avec des mots puisqu'il n'entend pas, ni jongler avec des gestes puisque personne ne les utilise. Il accumule donc un retard dans son développement cognitif et cela continue à l'école: en effet, l'éducation oraliste en visant en tout premier lieu l'acquisition du lan­gage oral contraint l'enfant, qui n'en­tend pas, à fournir un effort énorme qui , de toute façon, ne se révélera pas suffisant pour atteindre une cer­taine normalité: celle de l'enfant en­tendant.

Ce retard dans l'acquisition du lan­gage oral se répercute bien entendu dans l'acquisition des connaissances générales. "On pourrait croire que c'est la surdité même qui est la cause de ce retard, alors que ce sont les conditions d'éducation qui sont les causes de ce retard ". ( Ch. CUXAC: linguiste Paris V).

**DES CONDITIONS EDUCATIVES**

**INSUFFISANTES**

En ne leur donnant pas la possibilité de développement des connaissan­ces au travers de leur propre langue: la langue des signes, on a empêché les enfants sourds d'accéder aux qua­lifications et aux diplômes nécessai­res à l'obtention de métiers beau­coup, plus valorisants que ceux qui leur sont offerts actuellement. Quand on sait l'importance de la formation et de la qualification dans notre con­texte socio-économique, on comprend mieux comment une déficience, au départ pas forcément handicapante pour l'insertion dans le monde du travail , devient un handicap majeur parce que, dans son orientation, le

**INSERTION PROFESSIONNELLE DES**

**DEFICIENTS**

**AUDITIFS:**

**REALITE ET PARADOXE**

PEPS No 35 Nov-Déc 90

**ICIENTS A TIFS: REALITE**

système éducatif a choisi une voie d'assimilation et non une tolérance de la différence de l'autre. Tout le monde, parents, enseignants, édu­cateurs etc ... ont été et sont encore victimes d'un passé qui véhicule une conception charitable de la différence : il fallait gommer cette différence par un processus d'assimilation de dé­mutisation. Et les parents, révoltés par leur propre destin et incapables d'assumer une telle tâche, s'en re­mettaient à ces professionnels por­teurs d'un savoir pour l'éducation et l'avenir de leurs enfants: "votre en­fant sera comme les autres, il parle­ra". On était loin de mettre les indivi­dus en situation d'expression de leurs; potentialités, acquisition d'un savoir permettant l'accès à des capacités nouvelles.

On assiste, actuellement dans diffé­rents pays, à une évolution de la situation des sourds. Cette évolution significative est lourde de conséquen­ces pour la communauté des sourds, pour les parents d'enfants sourds et pour les professionnels qui travaillent avec eux. Des spécialistes (linguis-

26 tes, sociologues, psychologues etc

) sourds et entendants, les sourds eux-mêmes posent de manière diffé­rente la problématique de la surdité: on passe d'une image traditionnelle, ethnocentrique et stigmatisée à une approche plus réaliste de la vie des sourds et de leurs expériences; on ose maintenant affirmer la richesse et la complexité de la langue des signes. Tout est posé de manière différente et de sorte que notre re­gard envers ces personnes, qui de tout temps ont été considérées comme "différentes ", "inférieures", "handica­pées", puisse évoluer. Mais cette évolution induit, à plus ou moins long terme, un changement dans l'appro­che et les comportements.

**LA DIFFERENCE, SOURCE DE**

**RICHESSE**

On peut alors s'interroger sur ce qui est à même de dynamiser ce proces­sus:

- les professionnels , d'abord, s'ils doivent faire face à un certain immo­bilisme institutionnel, aux dysfonc­tionnement de l'éducation spéciali­sée, à la parcellisation des tâches, aux rivalités entre corps profession­nels différents etc ... peuvent appor­ter un plus à la formation et à la

lin représentation sociale des sourds; à

On estime actuellement la population des déficients auditifs à   
environ **3 millions d'individus.**

Il existe différentes **catégories** de

surdité:

**- légère** avec perte d'auditiOn

de 20 à 40 décibels

**- moyenne** de 40 à 70 db

**- sévère** de 70 à 90 db

**- profonde** de 90 db et plus.

Quant à la **nature** de la surdité, on distingue:

surdité de **perception:** lésions de l'oreille interne ou du nerf aùditif

* surdité de **transmission:** lé­

sions du conduit auditif ex­terne, du tympan, de la chdhe des osselets; dysfonc­tionnement de la trompe d'Eustache

* surdité **mixte:** de transmission

et de perception

|  |  |
| --- | --- |
| **ENSEIGNEMENT** |  |

D'une manière générale , l'enseignement disPenSeaux jeunes

ficients: auditifs se fait :dans des:: StruatOres spéciale:OS ::(institutS nationaux de jeunes::sourds, établisserhents5privéS:età...) mals il existe aussi des classeS:intégrées en milieu scolaire ordinaire.

La grande majorité de ces structures dispenserytUn enseigherrtent: secondaire allant; jusqu'au. CAP CU:qu BEP:guère pluS;Sapf excep tiari:Dans là vie prafeSSiOnnelle; les: déficients auaitif:SéV ères et profonds: exercent lé plySsOuventaes métiersnon valorisants et mal payés: oh comprend mieux alorS combien leurF:Participatibb::Sa-cicile: est handicapée au:départ.

Au. des capeeiteS:intellectuelles, rien ne s'oppose i ce 1:;ILie les déficients; auditifs poursuivent: des formatiOns supérieureS:'sate une carehée:éVidente d'interprèteS:rhaiS aussi tradition d'Un én+ seignernent oralisté opi résiste au temps dans la plupart des: Institu-

tions,

A: noter, toutefols:duelques exceptions;: :dans certaines :universités ad écoles d'éduCateurà :par exemple, qui laiSSent supposer ùhé:

amorce"de changement. :::"

condition, bien sûr, qu'une formation initiale et complémentaire existe, qu'elle soit de qualité et qu'ils soient mieux soutenus dans leur travail.

- les parents et leurs associations, à qui on ne peut certes pas reprocher d'être passifs car la volonté d'un monde meilleur pour leurs enfants n'a d'égal que leur amour pour ceux-ci; il fau­drait simplement qu'ils réussissent à se libérer des conditionnements du passé et de "certains" spécialistes pour qu'enfin leur dynamisme soit générateur dé renouveau.

- les pouvoirs publics, quant à eux, se voient dans l'obligation de s'associer à toute recherche pour une éduca­tion meilleure, mais encore faudrait-il qu'ils cessent d'évaluer les résultats à échéance électorale au profit d'une évaluation à échéance d'évolution hu­maine, de réduire les investissements uniquement à partir de critères socio-économiques.

- mais, et c'est ma conviction la plus

profonde, c'est aux sourds eux-mêmes, les adultes surtout, d'être sur le "devant de la scène" et d'appor­ter les éléments de réflexion et l'ou­verture indispensable à toute média­tion . C'est à eux d'apporter l'alterna­tive pour une communication nou­velle entre sourds et entendants, pour qu'enfin cesse le silence.

L'éducation, la formation, le travail sont pour les personnes sourdes un droit comme pour n'importe quelle autre catégorie de personnes. A nous tous de faire en sorte que l'individu puisse disposer de moyens, de possibilités, de choix afin que son épanouissement ne dépende que de lui.

On a pas le droit d'handicaper! L'his­toire a placé les sourds derrière un miroir ; il faut briser ce miroir et, non pas effacer l'histoire, mais en faire abstraction pour qu'enfin le regard soit différent et qu'on apprenne que la parole n'est pas le seul langage..

PEPS No 35 Nov-Déc 90

**TRAVAIL SOCIAL**

**AU PAYS BASQUE**

**Histoire**

**Espéran ce**

***Marcelino Barahona - PEPS: Pou­vez nous dire quel est le contexte politique, social, économique, culturel, historique dans lequel se situe le travail social aux pays basque ?***

**Conception COREA:** Tant en France qu'en Espagne, chacun parle de "son pays Basque". Or on sait qu'en France il est, bien délimité, puisque intégré-à un département plus vaste (Les Pyrénées Atlantiques); le terri­toire du Pays Basque en Espagne n'est pas ainsi. Du côté Espagnol le pays Basque est administré par deux provinces autonome:

- La communauté autonome du pays basque avec trois territoires histori­ques (Biscaye, Guipuzesca et Ala-va),

- et la communauté Frai de Na­varre.

Les deux provinces autonomes ont un statut différent, ainsi que leur parlement et gouvernement respec­tif. Dans cette réalité géographi­que et politico-démographique (voir encart) cohabite un peuple parta­gé pas des aspirations nationales différentes. De côté et d'autre non seulement des frontières nationales mais aussi des délimitations provin­ciales, vivent des gens dont la cons­cience et le voloté politique entraî­nent nécessairement des tensions à propos de la langues et des autres valeurs culturelles, produisant des affrontements politiques dont l'ex­pression la plus radicale est la lutte de l'E.T.A. que certains vivent comme une guerre de libération nationale et les autres simplement comme de la délinquance terroriste.

Parallèlement à cette diversité géo­graphique administrative et cultu­relle, il existe une autre réalité so­ciale, non moins variée et complexe, engendrée en dernière limite par le système capitaliste dominant. L'in­

dice du chômage a atteint aux moments les plus aiguës jusqu'à 20% de la population active et ont dé­passé les 50% chez les jeunes de moins de 25 ans. Il est clair que certaines concentrations urbaines, tout comme la dispersion des petits groupes ruraux, victimes permanents de l'émigration des jeunes et du vieillissement accéléré de la popu­lation créent des problématiques concrètes auxquelles il faut être attentif. Aux pays basque se mani­festent aussi certaines tendances démographiques communes à toute société moderne: forte baisse de la natalité, vieillissement, nucléarisa­tion et crise de la famille.

De même, au plan culturel, nous assistons à un changement accélé­ré des valeurs traditionnelles: un des plus notables du point de vue du travail social est la perte dans de vaste secteurs de la population de la solidarité naturelle qui entraîne un désintérêt à l'égard des person­nes âgées, les enfants et autres; en­traînant une demande plus grande auprès de l'administration. Avec les nouvelles pauvretés, produit de la crise économiques, sur lesquelles on a porté une attention particulière et auxquelles on pallie de façon nou­velle, nous avons assisté en cours des dernières années à une aug­mentation spectaculaire de la con­sommation de drogues non tradi­tionnelles provoquant une dépen­dance chez un nombre important de personnes qui ont besoin d'at­tention et d'aide à la réinsertion, et une augmentation de la délin­quance qui nécessite un plus grand engagement du travail social en matière de prévention et de réinser­tion.

L'évolution de la situation a contri­bué à étendre l'intervention de l'ad­ministration dans le sens des presta­tions et des services mais aussi a fait apparaître des attitudes et des ac­tions répressives et marginalisantes dans certains secteurs sociaux et de l'administration.

La crise de "l'état du bien être" a eu aussi des manifestations au pays basque, tant dans le ralentissement de la croissance des prestations et services sociaux que dans la répres­sion et la marginalisation de certai­nes "déviances". Le traitement ré­pressif de la "violence terroriste" n'a ainsi pas été un comportement iso­lé du système pénal en vigueur, mais plutôt une source d'inspiration pour diverse agences de l'administration et même pour la société, sur la façon de faire face à des formes détermi­nées de déviation.

Défi

**Interview de**

**Conception COREA Travailleur Social, Professeur titulaire en tra­vail social à l'école Univer­sitaire de Pampelune - Na­varre**

PEPS No 35 Nov-Déc 90

**TRAVAIL SOCIAL AU PAYS BASQUE**

28

***PEPS: Quelle est l'histoire du travail social (assistants so­ciaux), ses crises, son avenir dans votre pays?***

C.C.:Le travail social au Pays Bas­que se développe dans une struc­ture social concrète qui conditionne sa façon d'être et de travailler. Une fois dépassée l'étape de l'après guerre, l'économie se réactive et commence un processus de sortie du sous développement et de l'iso­lement international. Avec l'accé­lération de l'industrialisation se pro­duit un exode massif des campa­gnes vers la ville et d'une région à l'autre. La profession apparaît dans les années 60 par la création de centres de formation et des pre­miers postes officiels de travail (ini­tiative privée presque exclusive­ment).

Sans essayer de donner une réponse aux problèmes sociaux croissants ce travail individualisé d'assistance humanitaire, a un caractère de "vocation religieuse". Le travailleur social assume des tâches de type bénévol ou inappropriées. Mécon­nu par les établissements officiel, il connaît donc des problèmes pour acquérir une identité professionnelle. Il y a une prédominance féminine. Dans la décennie des années 70/80 se produit une réorganisation en phase avec la réalité social. Des événement politiques importants marquèrent cette période: mort de Franco, période de transition, cons­titution, élections démocratiques..., vécus avec une grandes intensité au Pays Basque qui a sa propre histoire, organisation et mobilisation. C'est une étape fortement politi­sée, positive. Tout se remodèle: objectif, fonction, méthode, champs d'action... On assume les critiques envers l'action d'assistance pallia­tive, qui ne questionne pas le sys­tème, inefficace dans l'approche individualisée et on participe à l'in­quiétude et au désir général de changement social.

En résumant les caractéristiques de cette période et les comparants avec l'étape initiale des année 60, on pourrait dire qu'au niveau des postes de travail - on observe une augmentation des contrats provo­qués par le secteur public, une lé­gère diminution du privé, le fait que l'administration impulse et assume certains services sectorisés. Au Pays Basque se développent des ten­dances qui seront pionnières en Es­pagne, par exemples la désinstitu-tionalisation avec création des

premiers services d'aide à domicile, les foyers pour enfants et une légi­slation en matière de service social. L'évolution de la pratique profes­sionnelle est supportée par une plus grande conscience politique et sociale sensible aux problèmes de groupes, collectifs et sociaux; Il y a une recherche de "changement de structure" et se crée le concept du travail social "agent de change­ment". Le travail se vit avec une meilleure professionnalisation, moins de "volontarisme altruiste", une moindre charge de "militance".

Il y a une augmentation du travail social communautaire (groupes, collectifs). Les revendications adop­tent une certaine forme "révolution­naire" même si ce n'est qu'en micro­structures.

La décennies 80 et la période ac­tuelle proche présentent de nou­veaux défis au travail social. Il sem­ble que l'on est avancé effective­ment dans la politique sociale du Pays Basque: pas en avant positif sans que se produisent des change­ments structurels par rapport aux situations passées. La mise en forme de cette politique dans son déve­loppement législatif, s'oriente vers une augmentation des budgets so­ciaux, une organisation plus ration­nelle et décentralisée.

Mais il existe le risque d'une "techno-burocratisation" des services et des professionnels, une dépolitisation croissante, une démobilisation et un désengagement social tant de la population que des services sociaux. On constate plus de différenciation et de spécialisation. Les études favorisent la préparation d'un pro­fessionnel plus en accord avec les traits d'un technocrate, gérant des politiques sociales au détriments des aspects de formation humaine et humanitaire et du travail socio-éducatif existant dans la dynami­que du travail social tout au long de son histoire.

***PEPS: Quel changements à***

***produit le passage des études au niveau universitaire ?***

C.C.: Depuis 1983 les écoles de ser­vice social du Pays Basque et bien d'autres en Espagne se rattachent aux universités respectives et nous commençons à délivrer le Diplôme de Travail Social (études universitai­res de ler cycle de 3 ans).

Le processus d'intégration des éco­les dans le milieu universitaire à été salué positivement par la majorité des travailleurs sociaux et est consi­

déré comme indispensable pour permettre un développement scien­tifique de la profession ainsi que la promotion de changement.

C'est une avancée pour la recon­naissance sociale du travail social (possibilité d'une meilleur prépara­tion, plus de moyens de recherche, etc...). La mesure est cependant insuffisante. Les trois ans de forma­tion ne répondent pas à la com-plexification de la société espagnole. Pour créer une société avancée, il nous manque les moyens d'agir sur la modernisation et l'innovation so­ciale, ce qui s'apprend de façon spécifique dans aucune licence qui existent dans notre pays...

Conséquence de la rationalité: la hiérarchie bureaucratique et la division sociale du travail permet­tent à ceux qui ont suivi un cursus universitaire plus long d'accéder aux postes de planification, d'organisa­tion et de direction; alors qu'ils n'ont pas de connaissances spécifiques en matière sociale. Les travailleurs sociaux n'ont pas une formation adaptée aux tâches qu'ils devront réaliser. Ils sont amenés à exécuter des programmes dans lesquels ils n'ont pu intervenir.

A notre avis ce sera un recul et une erreur dans la planification des étu­des, une perte pour la modernisa­tion sociale et l'établissement d'une société plus égalitaire, si l'actuelle réforme universitaire ne prend pas en compte les demandes fondées de création d'une licence en travail social ou en action sociale.

***PEPS: Comment la formation universitaire en travail social***

***prend en compte l'Europe de 1992 ?***

C.C.: La réforme universitaire pré­tend avoir pour objectif d'actualiser les enseignements, les rendre plus flexibles pour donner un contenu à l'autonomie universitaire, arriver à ce que l'enseignement s'appuie mieux sur les nécessités sociales et adapte le système d'enseignement aux directives de la CEE.

Des projets et programmes d'étu­des, quelques échanges d'élèves et de professeurs se font entre éco­les, des projets de recherche sont coordonnés avec d'autres pays. Rien d'autre n'indique qu'on tienne vrai­ment compte de ce facteur dans la préparation des professionnels.

Et vous, que faites vous? Il serait intéressant de partager les expé­riences puisque à l'intérieur de l'Eu-

rope nous sommes voisins! •

PEPS No 35 Nov-Déc 90

***\t S ir4e***

***Même si il ne s'agit pas***

***14414114tiw de la première fois, un voyage   
eke,***

***en. Inde offre toujours l'opportunité de 101....***

***faire des découvertes. Dans le sud-est (état du Tamil Nadu), nous avons rencontré un CI:étudiant en travail social et sommes restés***

***Illegisu.e***

***quelques jours dans des petits villages; une***

***occasion de vous présenter certains aspects licel,***

***socio-économiques de la région nord du Ortio Tamil Nadu. '***

**LE TRAVAIL DANS UNE ENTREPRISE DE TRANSPORT EN COMMUN**

Dans le Village d'Elangany (3000 Hbts), nous avons rencontré un jeune, étudiant en travail social au collège de Tiruppattur, reconnu par l'univer­sité de Madras, capitale du Tamil Nadu.

Sa thèse porte sur les activités d'une coopérative de transport en com­mun: *«Les motivations des travailleurs de cette coopérative pour leur tra­vail»,*

En Inde les professions sont regrou­pées en corporations (agriculteurs, tailleurs, coiffeurs, etc). Les corpo­rations sont subdivisées en régions. Il s'agit ici de l'entreprise du North Ar-cot District (région nord du Tamil Nadu).

La thèse est basée sur une enquête où sont interviewés principalement les mécaniciens. Les questions por­tent sur les relations entre les tra­vailleurs et la direction, les syndi­cats, les salaires, le statut marital, la qualification, l'éducation et la for­mation des travailleurs et de leur famille, les problèmes dominants rencontrés par les travailleurs.

Les entreprises de celte corpora­tion sont seml-privées2. Elles doivent rendre des comptes au gouverne­ment fédéral. Les salaires sont cou­verts par la vente des billets voya­geurs. S'il y a perte, le gouverne­ment complète mais en général se sont des profits qu'il récupère3. Il existe un «bureau central», organe

de liaison entre le gouvernement et le comité directeur.

Tous les travailleurs sont syndiqués dans les cinq syndicats de l'entre­prise. Ils ont porté volontairement leur cotisation de 1 /2 Rp à 3 Rps 4. Les syndicats sont soutenus par les partis politiques. Selon notre jeune étudiant le recrutement dans l'en­treprise est plus motivé par l'appar­tenance syndicale que par les qua­lifications. Le salaire de base est de 600 Rps par mois. Travailler dans une corporation ouvre le droit à une protection sociale: aide à l'éduca­tion des enfants, prise en charge médicale, allocation logement, vê­tement de travail (3 par an), etc (5). La conclusion de sa thèse déve­loppe ridée que la motivation du personnel de l'entreprise à leur tra­vail est liée aux salaires, aux bonnes relations de travail et des employés avec les utilisateurs du service de transport.

**LES CONDITIONS DE VIE DANS LES VILLAGES**

Dans les villages, les ouvriers agrico­les ne bénéficient d'aucune pro­tection sociale. Se sont les «intou­chables» ou Haridjans (nom donné par Ghandi signifiant «Fils de Dieu»).6 La caste constitue un groupe héré­ditaire, associé traditionnellement à un corps de métier et une position

dans la hiérarchie des relations lo­cales.

Officiellement les castes ont été abolies par l'article 17 de la consti­tution indienne de 1950. Cependant, institution vieille de 2000 ans, les cas­tes, marquent encore aujourd'hui profondément la vie socio-écono­mique essentiellement dans les zones rurales qui regroupent 75% de la po­pulation.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
| **L'INDE AUJOURD'HUI** |
|  |

République Fédérale, 22 états   
Démocratie parlementaire   
Capitale Belhi

Population (1986): 769,7 millions dont 42 % moins de 14 ans

Densité (1986) : 234 Hbts/ km2

mortalité infantile (1985) : 103 °/oo population urbaine (1985) : 25,5 %

Analphabétisme (1985) : 56,5 'Yo

:188 milliards$

: 244 $

: 35,46 milliards $

Dépense pour l'éducation (82) : 3,2 % P.I.B. Dépense pour la défense (86) : 3,8 % P.I.B.

Langues officielle: Hindi, Véhiculaire: anglais

16 langues régionales, 4000 langues et dialectes

5 religions principales: Hindoue (82,7%), Musulmane (11,2%), Chrétienne (2,6 %), Sikhs (2,2%), Bouddhiste (0,7%)

P.I.B.   
P.I.B./Hbts   
dette extérieure

29

PEPS No 35 Nov-Déc 90

**CHRONIQUES INDIENNES**

30

Ce verrouillage des castes permet l'enrichissement d'une minorité au profit d'une majorité et la main mise sur les rouages politiques et institu­tionnels. Il se place dans la convi­vialité (brimades et humiliations quo­tidiennes), l'endogamie (obligation de mariage dans la même caste), le déterminisme professionnel (par ex: difficultés pour la sous-caste (Jati) des «laveurs» de changer de mé­tier), l'impossibilité de s'organiser et d'accéder à la propriété sans dé­clencher des heurts souvent violents. Dans le village de Perunduraipettu ainsi que dans de nombreux villa­ges du Tamil Nadu, les Haridjans se sont convertis au christianisme pour essayer d'échapper à leur condi­tion. Le village se divise alors en chrétiens et hindous. A 2 km, le vil­lage d'Antonypuram a été construit par des Haridjans chrétiens exclus des villages environnants. Cepen­dant il n'y a pas de relation entre les Haridjans chrétiens de Perundurai-pettu et ceux d'Antonypuram parce qu'originellement ils n'appartiennent pas à la même sous caste ! Ceci démontre la prégnance de la tradi­tion associée à un processus identi-taire: il vaut mieux appartenir une communauté même si elle signifie l'exploitation et une condition infé­rieure, que de s'engager dans un mouvement de libération où ses ré­férences sont perdues. Résultats: en trois ans Antonypuram à perdu les 2/3 de sa population, les maisons en terre à peine construites se sont dé­gradées car il n'y a pour les habi­tants aucun moyen de subsistance: travail, accès à la propriété d'ani­maux et de terres cultivables.

Puisque ces familles sont chrétien­nes, le prêtre du village pourrait avoir un rôle unificateur chez les «intou­chables» apportant une force dans les revendications des droits légiti­mes garantis par la Constitution et les Lois démocratiques. L'église sem­ble hélas plus préoccupée d'asseoir son pouvoir. Les études au sémi­naire représente un moyen de pro­motion social et le prêtre tient avant tout à préserver son rôle de notable à l'image des villages de l'Ancienne France où son poids influence les décisions du conseil du village (ins­tance décisionnelle locale). Il faut cependant reconnaître que certains membres du clergé «de base» sont impliqués dans des actions de dé­veloppement. Mais est-ce un ha­

sard si le prêtre qui était en poste à Perunduraipattu et président du PAAL VANAM, association de dévelop­pement rural, fut sanctionné et muté sous le prétexte qu'il aurait été à l'origine d'un conflit violent dans le village ?

Le développement industriel contri­bue à la hausse du niveau de vie des Haridjans mais aussi de façon disproportionnée celui des possé­dants.

Une usine de raffinage du sucre de canne emploi 1000 ouvriers de la région dont 30 sont issus du village de Perunduraipattu. Parmi eux un Haridjans père de 7 enfants. Il a 10 d'ancienneté, fait les «3 X 8», gagne 1000 Rps par mois et est content des conditions de travail. Après la visite de l'usine, nous estimons les condi­tions de sécurité affolantes au re­gard des normes occidentales. Dom­mage que les autorités nous aient confisqué nos appareils photos à l'entrée sous prétexte des risques d'attentat! Pourtant ce père de famille fait figure de chanceux car il est assuré d'un salaire régulier (ga­ranti par un quota d'achat de la production par l'état), d'une pro­tection sociale et d'autres avanta­ges. D'autres Haridjans n'ont pas cette «chance». Se sont ceux qui travaillent sur les champs de canne à sucre qui alimentent l'usine. Mais les vérita­bles chanceux sont les propriétaires

de ces champs qui ont vu leurs profits croître de façon importante. L'achat de tracteurs et de motos apparait alors comme un progrès social, le scandale, c'est que les Haridjans ne possède toujours pas les moyens de se nourrir et vêtir correctement leur famille.

**LE DEVELOPPEMENT**

**RURAL**

Nous commençons à comprendre la complexité de la situation quand

il s'agit de mettre en place des actions de développement: elles se heur-

tent inévitablement à un mur cons­titué par le poids des traditions, les pouvoirs locaux et institutionnels. Il devient alors nécessaire d'adopter une stratégie de contournement s'inscrivant dans la durée. En effet engager immédiatement une po­pulation défavorisée et dévalorisée dans un processus de libération con­duirait à un échec terrible pour de nombreuses années car le rapport de force étant nettement défavo­rable, toute velléité de prise de pou­voir serait écrasé violemment. Une autre stratégie serait de déclencher des conflits violents. Une optique ré­volutionnaire réalisée à une épo­que par des groupuscules qui élimi­nait physiquement les notables, es­pérant par cette éradication des représentants des pouvoirs locaux le soulèvement des masses paysan­nes. Ces tentatives donnèrent lieu à des répressions sanglantes et con­nues peu d'écho auprès des popu­lations concernées.

Les travailleurs sociaux que nous avons rencontrés sont particulière­ment confrontés à cette situation. En Inde, la relation d'aide revêt un sens différent. Elle devient pour eux un outil puissant de libération qui éviterait de déboucher sur des con­flits violents.

Ils se situent dans une entraide mu­tuelle où ils sont impliqués person­nellement parce que le choix en lui même de lutter avec les haridjans, les sans terre exclus du droit est un choix éminemment politique. Ils se positionnent d'emblée dans une alternative qui les engage eux et le corps social où ils travaillent. Il y a donc une symétrie, un échange égalitaire entre l'aidant et l'aidé car l'aidant ne pas plus à déterminer le produit final de ce travail sinon qu'il désir une évolution profonde de la

PEPS No 35 Nov-Déc 90

**ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES**

*- La cité de la Joie,* B. LAPIERRE, Ed.

Lafont

*- Oupra,* Laxman Moné, Ed. Moren Sell et

Cie

*- L'inde Brisée,* V.S. NAIPAUL, Ed 10/18

*- L'illusion des ténèbres,* V.S. NAIPAUL, Ed

10/18

*- La vie du Mahatma Gandhi,* L. FICHER,

Ed Belfond

*- Cette nuit la liberté,* L. COLLINS, B.

LAPIERRE, Ed. Laffont

*- Linde Peuples et Nation,* Ed. Time-Life

- Spiritualité hindoue, J. HERBERT, Ed.

Albin Michel

*- Tous les Hommes sont frères,* GANDHI,

Ed. Gallimard

- - *Le pèlerinage aux sources,* Lanza del

Vasto, Ed. Denoel

*- Nocturne Indien,* Antonio TABUCCH I, Ed

C. Bourgeois, Col. 10/18

*- L'odeur de l'Inde,* P.P. PASOLINI, Ed.

Denoel

**'LES DOSSIERS DE PEPS**

**PEPS**

Trimestriel Association PEPS ­Loi 1901 - J.O. du 11.04.82 - 8, impasse des Trois Soeurs ­75011 PARIS - Tél: 46.70.86.05

DIRECTEUR DE   
PUBLUCATION:   
Hugues BAZIN

**COMITE DE   
REDACTION:**

Eric Auger, Marcelino Barahona, Catherine Boulenger, Raymond Curie, Medhi Farzad. Luz Florencio, Nelly Gaugain, Francesco Scudery

**Sce Abonnement:** Raymond Curie

**Sce Publicité:** Catherine Boulenger

Conception Graphique: H.B.

**Imprimerie:** Rotographie

48.57.03.21

Reproduction des aides et illustrations autorisée avec mention de leur on-gine et adresse.

CPPAP 64819 - ISSN 0754-8761 - Dépôt légal: e trimestre 90

**NUMEROS SIMPLES**

No 10. NUMERO SPECIAL SUR LES MUTATIONS DANS LE TRAVAIL SOCIAL Assistants Sociaux, Educateurs, Animateurs et Formateurs ont écrit sur l'Avenir ciu social

No 11: LES ELUS FACE AU SOCIAL: CONCURRENTS OU PARTENAIRES ? TraveflSeolalen Inde et en France. Justice et secret professionnel

No 1;2': 'SYNDICATS, ASSOCIATIONS: REPONSES FACE AUX MUTATIONS DU SOCIAL ? L'insertion douce. Quel avenir pour la ciésectonsation ?. Militants ou Fonctionnaires ?

No 13' POLITIQUE SOCIALE ENVERS LES IMMIGRES: A PARIS LES TRAVAILLEUR SOCIAUX SE MOBILISENT

Du centre d'accueil etd'orientation au placement familial. Réflexion éducative en milieu ouvert

No 14. TRAVAIL SOCIAL EN MILIEU PSYCHIATRIQUE

Educateur: le métierfou, le métier doux. L'Epargne morale: nouvel outil du travail social

No 17- PARTIS POLITIQUES ET TRAVAIL SOCIAL

Banlieues 89, des réponses de R Castro. Rapports Psychologues-travailleurssoclaux

No 19. SOYONS CREATIF I

'insertion parl'économIque ?. L'avenir de l'Education Surveillée. Centres de Loisiren milieu ouvert

No 20:....TRAVAIL SOCIAL ET TRAVAIL POUR LA PAIX

Formation en marketing social. Travailleurs Sociaux acadiens. Limage de l'AS en entreprise

Nô 21' LES FORMATIONS INITIALES DES TRAVAILLEURS SOCIAUX

Approches de la toxicomanie. Les régies de quartier. Laformation des Travailleurs sociaux.

No 22. LE DEVELOPPEMENT SOCIAL EN MILIEU RURAL

Travail en milieu psychiatrique. Service Social et réhabilitation. Assistantes sociales sanctionnées

Paris

No 23' LE CODE DE LA NATIONALITE

Réseaux entravai' social. L'aide alimentaire à Las Angeles. Réforme du diplôme d'assiStante sociale

No 25• TRAVAIL SOCIAL ET RESEAUX

Répression de travailleurs Sociaux au Chili, insertion et emploi. La sécurité sociale en question.

No 27..„FORUM SUR LE FI,M.I.

Enfance en Danger

No 29' REUSSITE SCOLAIRE

Formation des travailleurs sociaux en Grèce. Le secret professionnel. Accompagnement social milieu carcéral.

No 31. MALAISE DANS LE TRAVAIL SOCIAL

La vidéo sociale. Valse et travail social. Critiquesculfurelles

**NUMEROS SPECIAUX INTER-ASSOCIATIFS**

No 15/16:.4 PROPOS... DE NOUVELLES PRATIQUES SOCIALES ET ECONOMIQUES» Chomage et Economie Sociale. Autre regard pour la relation Educative. Travailleurs Sociaux, Actes de l'Avenir du Social.

No 24. QUE DITES VOUS APRES AVOIR DIT TOXICOMANIE ?

Des travailleurs sociaux et chercheurs s'expriment, mettent à la disposition du lecteur des élément

théoriques et pratiques.

No 26. LIBERER LES IDEES POUR SORTIR DES PRISONS

Travailleurs sociaux et chercheurs s'interrogent sur les «pratiques prisonnières,' et les effets de

No 28. BANLIEUE CENT VISAGES

Présentation d'actions menées par des jeunesdans des quartiers, analyse des politiques locales.

Une casste vidéo retrace les temps rads *de* la Rencontre Banlieue Cent Visages (VFIS, 35 mn)

No 30. TRAVAIL SOCIAL ET BICENTENAIREDE LA REVOLUTION Révolution et droits de l'homme, Révolution et Institutions. Révolution et minorités.

**CONDITION**

Numéro : **30 Frs (port payé)**

Cassette vidéo "Banlieue **Cent** Visages": 150 Frs (+ **20 Frs de port)**

**Abonnements (en** Frs) Individuel Institutionnel Soutient

1. couplés (2+3) 180 250
2. trimestriel PEPS 160 230
3. mensuel PEPS-Info 60 130

A retourner à PEPS - 8 impasse des Trois Soeurs - 75011

|  |  |
| --- | --- |
| Nom/Prénom  Adresse |  |

I

320

300

200

**11e** désire m'abonner (type 1,2, ou 3) soit une somme de:

'Je commande les Numéros suivants:

Je commande la vidéo "Banlieue Cent Vlsages':

"Chèque à l'odrede PEPS)

Frs Frs Frs Frs

société en sachant que la construc­tion de rapports sociaux nouveaux se fera ensemble.

Il peut s'établir alors une réciprocité dans cette reconnaissance mutuelle de son engagement et de son ap­partenance.

Leur travail se situe naturellement sur un plan communautaire dont la plus petite unité est le réseau familial élargi. Si l'action est coordonnée entre les différents villages, elle n'est de fait peu Institutionnalisée. Sa légiti­mité découle de la volonté d'accès pour les haridJans aux droits politi­ques et humains fondamentaux.

**Hugues BAZIN**

1. Je remercie ChriStirfe M   
   sa contribution à cette articles.
2. Le gouvernement central dans le cadre dune politique de développement du sec­teur nationalisé étend son contrôle sur les entreprises privées.
3. Rappelons que les voitures personnels sont encore peu nombreuses, le réseaux de transport en commun est par conséquent très développé et permet l'accès aux plus petits des villages.
4. 1 Rupee = 0,44 Franc
5. Les entreprise de plus de 25 employés sont en général couvertes par la législation (salaire minimum, sécurité sociale). Y échappe donc les petites entreprises artisa- nales, de sous-traitances, les ouvriers agri­coles saisonniers et les intérimaires dans les grandes entreprises. Ce secteur «inor­ganisé» couvre 80% des emplois indus­triels„.
6. Rappelons que la religion hindoue puise ses sources dans le texte sacré Rig Véda où le monde est un corps géant appelé Purusha: «Sa bouche devint le prête (Brah­

mane), Le Guerrier fut le produit de ses bras (Kshatryas), Ses cuisses furent l'Artisan (Vaishyas), De ses pieds naquit le Serviteur (Shudras)». En dessous il y a les non-dignes (Parias) et les étrangers (Mlecchas). De cette division en quatre niveaux (Ver­nes) de l'humanité naquit les castes, elle même subdivisées en hiérarchie des de­voirs et codes éthiques (Jatis) correspon­dant aux taches à accomplir durant sa vie (liées généralement à une corporation de métiers). L'appartenance à une Jati est dé­terminée par sa naissance. Il est donc in­concevable de changer de Jati puisqu'elle est la somme des actes des vies antérieu­res: la Jati constitue un maillon rigide et la caste, le seul moyen «naturel» de résoudre les problèmes de la vie.

PEPS No 35 Nov-Déc 90

Ce prochain numéro trimestriel cherchera à préciser de façon approfondie les caractéristiques de la culture urbaine des jeunes, la **TRANSFORMATION** qui s'opère de l'apparition d'un phéno­mène social (nation Zoulou, culture Hip Hop) à l'émergence de pratiques culturelles et sociales effectives.

Plus particulièrement, nous centrerons notre réflexion sur le **RAPPORT** entre l'affirmation d'une identité, la référence à une appartenance communautaire et la crise d'identité et d'apparte­nance nationale.

Nous porterons un regard appuyé sur **l'EXCLUSION** qui touche une frange importante de la po­pulation jeune, les formes d'occupation par cette population d'un no mans land caractérisant l'échec des politiques d'insertion et d'intégration.

Dans ce contexte nous analyserons la **PLACE** des travailleurs sociaux. De façon constructive nous désirons dégager de nouvelles perspectives impliquant un travail social porteur d'espérance. Un travail social sachant renouveler la notion de «modernité» en s'appuyant sur ces nouvelles formes naissantes de solidarité.

Ce dossier, basé sur une démarche de recherche, permettra aux jeunes de prendre une part active à l'élaboration sous la forme d'écrits, témoignages, graphes... Les travailleurs sociaux in­terviendront sur l'évolution de leurs pratiques.

40. Frs le numéro (commandez le maintenant à PEPS vous ne paierez pas les frais de ports

ENTRE VOL DI ET ,MLED

Pinœ et 'Râle du TrAlia aMbil

**30,31 mars et 1 er avril 1991**

Ce stage essaiera de cerner les différentes situations sociales (usagers) et institutionnelles (em­ployeurs) où des professionnelles sont confrontés à des conflits, violences oppressions.

A partir de ces trois concepts et des situations évoquées, une réflexion sera développée sur la façon dont les travailleurs sociaux se positionnent et jouent un rôle dans leur pratique quotidienne mais aussi sur un plan politique au sens large. En particulier seront analysées les notions de média­teur, relais, intermédiaire, témoin, dans le cadre des politiques sociales et institutionnelles. Nous nous interrogerons sur ces différentes logiques et les formes de représentation qui en découlent. Grâce aux matériaux présentés seront dégagés des outils introduisant des pratiques différentes en travail social (travail collectif, de réseaux, ...) en essayant de répondre aux questions: Comment résoudre des conflits? Comment être acteur de changement ? Comment développer

des solidarités ?

Stage en région parisienne agréé formation professionnelle

Animation en colaboration avec le Cun du Larzac - Route de St Martin - 12100 MILLAU:

Pour tout renseignement s'adresser à PEPS ou au CUN

Paroles Et Pratiques Sociales (PEPS) - 8 impasse des Trois Soeurs - 75011 PARIS - Tèl:(16) 1 46 70 86 05

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |
|  | PRESON CUT.:17,1RELLE DE5 ,7a::7E3 | |
|  |
|  |

-J 1«Cm ©c et %anion

**1 er trimestre 1991**